



**RAPPORT FINANCIER  
ANNUEL 2014**

---

**31 DECEMBRE 2014**

# TABLE DES MATIERES

---

1 - Etats Financiers Consolidés.....	Page 3
2 - Etats Financiers Individuels.....	Page 28
3 - Rapport de Gestion du Conseil d'Administration .....	Page 45
4 - Attestation du Rapport Financier.....	Page 64
5 - Annexes.....	Page 65
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés 2014	
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes individuels 2014	
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les conventions règlementées	



# ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

---

31 DECEMBRE 2014

# 1. COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2013

## BILAN FINANCIER CONSOLIDE EN NORMES IFRS

<b>Actif</b>				
Milliers d'euros	Notes	2014-12	2013-12	2012-12
<i>Actifs non courants</i>				
Immobilisations Incorporelles nettes	1a	1 930	1 878	1 966
Immobilisations corporelles nettes	1b	984	914	1 004
Instruments financiers	2	0	0	0
Actifs financiers nets	3	171	167	167
Autres créances		0	0	0
Impôts différés actifs	22	518	419	419
<b>Total actifs non courants</b>		<b>3 603</b>	<b>3 379</b>	<b>3 556</b>
<i>Actifs courants</i>				
Stocks et encours nets	4	230	152	133
Créances clients nettes	5	1 364	1 195	1 571
Actifs financiers nets courants	3	0	0	0
Autres créances	6	896	1 387	1 576
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7	4 332	3 800	3 069
<b>Total actifs courants</b>		<b>6 822</b>	<b>6 535</b>	<b>6 349</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>10 425</b>	<b>9 913</b>	<b>9 905</b>
<b>Passif</b>				
<i>Capitaux propres</i>				
Capital social		760	760	904
Prime d'émission		1 609	1 609	4 390
Réserves consolidées		76	28	-230
Report à nouveau		1 192	347	0
Résultat de la période		1 248	894	604
Actions d'autocontrôle		-1 311	-876	-894
<b>Total capitaux propres</b>		<b>3 573</b>	<b>2 761</b>	<b>4 775</b>
<i>Passifs non courants</i>				
Dettes financières non courantes	8	1 926	2 035	88
Avantages du personnel	9	63	24	9
Impôts différés passifs	22	0	0	0
Autres passifs	13	0	0	0
<b>Total passifs non courants</b>		<b>1 988</b>	<b>2 059</b>	<b>98</b>
<i>Passifs courants</i>				
Dettes financières courantes	8	2	3	3
Provisions	10	14	175	27
Fournisseurs	11	2 790	3 161	3 091
Dettes fiscales et sociales	12	1 316	1 221	1 188
Autres passifs	13	741	533	723
<b>Total passifs courants</b>		<b>4 863</b>	<b>5 093</b>	<b>5 033</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>10 425</b>	<b>9 913</b>	<b>9 905</b>

## RESULTAT GLOBAL EN NORMES IFRS

Milliers d'euros	Notes	2014-12	2013-12	Variation	%	2012-12	Variation	%
<b>Chiffre d'affaires</b>	14	22 345	21 429	916	4,3	22 224	-794	-3,6
Coût des services et produits consommés	15	-11 362	-11 060	-302	2,7	-12 001	942	-7,8
Autres charges externes	16	-2 807	-3 324	517	-15,6	-3 587	263	-7,3
Impôts et taxes		-404	-389	-15	3,8	-347	-42	12,0
Charges de personnel	17	-5 305	-4 512	-793	17,6	-4 446	-66	1,5
Dotations aux amortissements nettes		-927	-969	42	-4,4	-821	-148	18,0
Dotations aux provisions nettes	18	-269	-278	9	-3,2	-291	14	-4,8
Autres produits et charges	19	-157	-90	-66	73,1	-308	217	-70,6
<b>Résultat opérationnel</b>		1 115	808	307	38,1	422	385	91,2
Dont résultat opérationnel récurrent	20	1 295	1 035	260	25,1	860	175	20,3
				0			0	
Résultat financier net	21	-14	16	-30	-188,9	40	-24	-59,6
Quote part de résultat des sociétés mises en équivalence				0				
<b>Résultat des activités poursuivies avant impôts</b>		1 101	824	277	34	462	362	78
Impôt sur le résultat	22	147	70	77	111	142	-73	-51
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>		1 248	894	355	40	604	289	48
<b>Résultat net après impôts des activités abandonnées</b>								
<b>Résultat net</b>		1 248	894	355	40	604	289	48
<b>Résultat net revenant</b>								
- aux actionnaires de la Société		1 248	894	355	40	604	289	48
- aux intérêts minoritaires				-	-		-	-
<b>Résultat net par action</b>								
- des activités poursuivies	23	0,53	0,38	-	-	0,21	-	-
- dilué des activités poursuivies	23	0,53	0,38	-	-	0,21	-	-
<b>Résultat net par action de l'ensemble consolidé</b>		-	-	-	-	-	-	-
- de l'ensemble consolidé	23	0,53	0,38	-	-	0,21	-	-
- dilué de l'ensemble consolidé	23	0,53	0,38	-	-	0,21	-	-

## TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

Milliers d'euros	Part du groupe				Capitaux - propres - part du groupe	Capitaux - propres - part des minoritaires	Total des capitaux propres
	Capital	Réserves liées au capital	Titres auto-détenus	Réserves et résultats consolidés			
Capitaux propres au 31 décembre 2011	992	6 466	-187	-866	6 405		6 405
Changement des méthodes comptables							
Capitaux propres au 31 décembre 2011 corrigé	992	6 466	-187	-866	6 405		6 405
Opérations sur capital	-88	-2 076	649		-1 515		-1 515
Opérations des titres auto-détenus			-1 355	636	-719		-719
Résultat net de l'exercice				604	604		604
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres							
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	904	4 390	-893	374	4 775		4 775
Variation de périmètre							
Capitaux propres au 31 décembre 2012	904	4 390	-893	374	4 775		4 775
Changement des méthodes comptables							
Capitaux propres au 31 décembre 2012 corrigés	904	4 390	-893	374	4 775		4 775
Opérations sur capital	-144	-2 781			-2 925		-2 925
Opérations des titres auto-détenus			17		17		17
Affectation des résultats		374		-374			
Résultat net de l'exercice				894	894		894
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres							
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	760	1 983	-876	894	2 761		2 761
Variation de périmètre							
Capitaux propres au 31 décembre 2013	760	1 983	-876	894	2 761		2 761
Changement des méthodes comptables							
Capitaux propres au 31 décembre 2013 corrigés	760	1 983	-876	894	2 761		2 761
Opérations sur capital							
Opérations des titres auto-détenus			-436		-436		-436
Affectation des résultats		894		-894			
Résultat net de l'exercice				1 248	1 248		1 248
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres							
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	760	2 877	-1 311	1 248	3 573		3 573
Variation de périmètre							
Capitaux propres au 31 décembre 2014	760	2 877	-1 311	1 248	3 573		3 573

## TABLEAU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE

Milliers d'euros		2014-12	2013-12	2012-12
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES OPERATIONNELLES</b>				
+ Résultat net revenant aux actionnaires de la société	<b>A</b>	1 248	894	604
- Eléments non constitutifs de flux liés à l'activité :	<b>B</b>	834	1 107	563
- / + Dotations nettes aux amortissements sur Immobilisations		902	971	1 469
- / + Plus et moins values de cession d'immobilisation		39	41	-92
- / + Dotations aux provisions des actifs courants		-9		-802
- / + Dotations aux provisions des actifs non-courants		25		
- / + Dotations aux provisions des passifs non-courants		38		
- / + Dotations aux provisions des passifs courants		-161	95	53
- / + Autres variations *				-65
<b>= Capacité d'autofinancement</b>	<b>A-B</b>	<b>2 082</b>	<b>2 001</b>	<b>1 167</b>
+ Coût de l'endettement financier net				
+ / - Charge d'impôt (y compris impôts différés)		-99		
+ / - Variation du B.F.R. lié à l'activité		186	527	-64
<b>= Total flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>	<b>C</b>	<b>2 169</b>	<b>2 528</b>	<b>1 103</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>				
- Opérations de fusion				-452
- Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		-1 076	-835	-969
+ Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles				
- Acquisitions d'immobilisations financières		-14		69
+ Cessions d'immobilisations financières				
+ / - Variation des prêts et avances consentis				
+ / - Variation de périmètre		-435	17	
+ / - Variation des autres flux liés aux opérations d'investissement				
<b>= Total flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>	<b>D</b>	<b>-1 525</b>	<b>-818</b>	<b>-1 352</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>				
+ Augmentation ou (-) diminution du capital			-2 925	-1 515
+ Augmentation d'emprunt		15	2 000	
- Remboursements d'emprunts (y compris location financement)		-126	-53	34
- Intérêts financiers nets versés (y compris location financement)				
+ / - Variation des comptes courants (hors groupe)				
+ / - Variation des avances conditionnées				
+ / - Variation des autres flux liés aux opérations de financement				
<b>= Total flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>	<b>E</b>	<b>-111</b>	<b>-978</b>	<b>-1 481</b>
<b>VARIATION DE TRESORERIE NETTE</b>				
Trésorerie à l'ouverture (D)	<b>F</b>	3 797	3 066	4 795
Trésorerie de clôture (E)	<b>G</b>	4 330	3 797	3 066
<b>Variation de trésorerie nette ( A+B+C = D-E )</b>		<b>533</b>	<b>731</b>	<b>-1 729</b>

## 2. ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2014

### 2.1. INFORMATIONS SUR L'ENTREPRISE

KEYYO est une Société Anonyme de droit français à Conseil d'administration, régie par les dispositions du Code de commerce sur les sociétés commerciales.

Les actions sont admises aux négociations sur NYSE Alternext à Paris. Les négociations se déroulent en continu sous le code ISIN FR0000185621 et sous le nouveau code mnémonique ALKEY.

La société KEYYO est un des premiers opérateurs de téléphonie sur IP en France ayant fait le choix, en 2005, du protocole SIP. Elle maîtrise une architecture 100% IP développée par ses équipes de Recherche & Développement, à partir de technologies ouvertes.

Le groupe KEYYO s'adresse à diverses cibles :

- Les entreprises avec des offres IP centrex, de trunking SIP, de collecte 08AB et de téléphonie mobile.
- Les particuliers avec des offres de téléphonie en majorité à l'international
- Les opérateurs avec des offres fixes et mobiles en marque blanche.

En date du 27 Avril 2015, le Conseil d'Administration a arrêté et autorisé la publication des états financiers consolidés de KEYYO pour l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Ces états seront soumis à l'approbation des actionnaires de KEYYO lors de leur Assemblée générale annuelle, qui se tiendra le 17 Juin 2015.

### 2.2. PÉRIMÈTRE ET MÉTHODE DE CONSOLIDATION

Le 26 octobre 2011, KEYYO a fait l'acquisition de 100 % du capital de la société A-Tribu Telecom, opérateur de réseau spécialisé dans la fourniture de solutions de téléphonie fixe et mobile auprès des TPE et PME. En 2012, la dénomination de cette filiale est devenue KEYYO PROXIMITE.

Au 31 décembre 2014 le périmètre s'établi comme suit :

Nom de la société	Forme Juridique	% d'intérêts	Méthode de consolidation
<b>KEYYO (société mère)</b> 92-98 Bd Victor Hugo 92115 Clichy	<b>SA</b>	<b>100 %</b>	<b>IG</b>
<b>KEYYO PROXIMITE</b> 31 rue Leroux 55000 LIGNY EN BARROIS	<b>SAS</b>	<b>100 %</b>	<b>IG</b>

### 2.3. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Suite à la liquidation de sa principale plateforme de centre d'appel en France, la société Call Expert, Keyyo a décidé d'internaliser les salariés qui exécutaient son contrat en déployant une nouvelle agence Commerciale à Abbeville. Les 25 salariés repris sont principalement en charges de la télévente, du backoffice et du support technique client. L'opération a été réalisée le 26 mars 2014 et ne modifie pas substantiellement la structure des coûts de l'entreprise. Elle doit permettre d'obtenir des gains de productivité à compter de 2015.

Dans le cadre des deux plans d'attribution d'actions mis en place par les conseils d'administration des 11 février 2009 et 27 mai 2009, d'un montant total de 132.000 actions, il a été attribué définitivement 3.000 actions au profit de salariés sur l'exercice 2014.



## **2.4. BASE DE PRÉPARATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE**

### **2.4.1. Principe généraux - Référentiel comptable**

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'Euro et toutes les valeurs sont arrondies au millier le plus proche sauf indication contraire.

Les comptes consolidés du groupe KEYYO au 31 décembre 2014 ont été établis en conformité avec les principes de comptabilisation et d'évaluation des normes comptables internationales IFRS. Ces normes comptables internationales sont constituées des IFRS (International Financial Reporting Standards), des IAS (International Accounting Standards).

Les principes comptables appliqués pour les comptes consolidés au 31 décembre 2014 sont identiques à ceux utilisés dans les comptes consolidés au 31 décembre 2013, à l'exception des nouvelles normes et amendements aux normes existantes, entrant en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2014 et parues au Journal Officiel de l'Union Européenne à la date d'arrêté des comptes ont été appliqués.

Il s'agit des normes suivantes :

- IFRS 10 « Etats financiers consolidés » : amendement adopté par l'IASB au 1<sup>er</sup> janvier 2013, application au 1<sup>er</sup> janvier 2014 ;
- IFRS 11 « Partenariats » annule et remplace IAS 31 « Participation dans les coentreprises » et SIC – 13 « Entités contrôlées conjointement – Apports non monétaire par des co-entrepreneurs », la date d'entrée en vigueur avait été reportée au 1<sup>er</sup> janvier 2014 ;
- IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités ». L'objectif d'IFRS 12 est d'exiger une information qui puisse permettre aux utilisateurs des états financiers d'évaluer la base du contrôle, toute restriction sur les actifs consolidés et les passifs, les expositions aux risques résultant des participations dans des entités structurées non consolidées et la participation des intérêts minoritaires dans les activités des entités consolidées. IFRS 12 est applicable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014 ;
- IAS 27R « Etats financiers individuels » l'Union européenne avait reporté sa date d'application au 1<sup>er</sup> janvier 2014 ;
- IAS 28R « Participation dans des entreprises associées et coentreprises ». IAS 28 a été modifié pour être conforme aux modifications apportées suite à la publication d'IFRS 10 « Etats financiers consolidés » ; IFRS 11 « Accords conjoints » et IFRS 12 « Informations à fournir sur les participations dans les autres entités ». Application au 1<sup>er</sup> janvier 2014 ;
- Amendement à IAS 32 « Instruments financiers – présentation : compensation d'actifs financiers et de passifs financiers » : clarifie la signification de « doit posséder un droit juridique exécutoire de compensation des montants comptabilisés » et que certains système de compensation globaux peuvent être considérés équivalents à un règlement sur la base du montant net. Cet amendement a été adopté par l'Union Européenne le 29 décembre 2012 et est appliqué depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014 ;
- Amendement à IAS 36 « Dépréciation d'actifs – Information sur la valeur non recouvrable des actifs non financiers ». Ces amendements ont été adoptés par l'Union européenne le 19 décembre 2013 et sont applicables aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 ;
- Amendements d'IAS 39 et IFRS 9 : novation des dérivés et maintien de la comptabilité de couverture. Ces amendements ont été adoptés par l'Union européenne le 19 décembre 2013 et sont applicables aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 ;

Par ailleurs, le groupe KEYYO n'a pas appliqué de façon anticipée les dernières normes et interprétations publiées dont l'application ne sera obligatoire qu'au titre des exercices ouverts postérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 2014. Il s'agit des normes et interprétations

- IFRIC 21 « Taxes prélevées par une autorité publique ».
- Amendement IAS 19 « Contributions des salariés » applicable à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2014.

Le Groupe n'a appliqué aucune norme ou interprétation par anticipation.

## 2.4.2. Principes de présentation

Conformément à la norme IAS 1 révisée, le groupe a présenté un bilan (« Bilan Financier Consolidé ») et un compte de résultat (« Résultat global ») à l'ouverture de l'exercice comparatif.

## 2.4.3. Estimations

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses déterminées par la Direction pour le calcul de la valeur des actifs, passifs, charges et produits de l'exercice. Le Groupe révisé ses estimations régulièrement, il est possible que les résultats futurs des opérations concernées diffèrent sensiblement de ces estimations. Les estimations significatives réalisées par KEYYO pour l'établissement des états financiers portent principalement sur :

- les évaluations retenues pour les tests des pertes de valeur notamment de la valeur recouvrable des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles
- l'évaluation des provisions
- l'évaluation des engagements de retraite et assimilés
- la valorisation des options issues des plans de stock-options

En raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, KEYYO révisé ses estimations sur la base des informations régulièrement mises à jour.

## 2.5. PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

### Immobilisations incorporelles (IAS 38)

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées selon la méthode du coût amorti diminué d'éventuelles pertes de valeur.

#### Frais de recherche

Les frais de recherche sont passés en charges de l'exercice. Les frais de développement qui répondent à tous les critères d'activation édictés par la norme IAS 38 « immobilisations incorporelles » sont enregistrés en immobilisations incorporelles, à savoir :

- intention du Groupe ainsi que sa capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;
- l'actif incorporel générera des avantages économiques futurs ;
- le coût de cet actif incorporel peut être évalué de façon fiable.

L'amortissement des immobilisations incorporelles est calculé selon le mode linéaire sur la base des durées d'utilité reconnues :

Nature des biens immobilisés	Durée
Frais de recherche et de développement	3 ans
Concessions, brevets, licences, logiciels	1 à 15 ans

Les durées d'amortissement sont revues annuellement lors de chaque clôture comptable. Tout changement de durée est traité comme un changement d'estimation appliqué de manière prospective conformément à la norme IAS 8 « résultat net de l'exercice, erreurs fondamentales et changements de méthodes comptables » et donne lieu à la comptabilisation d'une dépréciation complémentaire.

### Regroupement d'entreprises (IFRS3 révisée)

Les regroupements d'entreprises, dans les cas où le Groupe obtient le contrôle d'une ou plusieurs autres activités, sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition.

Le coût de l'acquisition est évalué à la juste valeur des actifs remis, capitaux propres émis et passifs encourus à la date de l'échange. Les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition, y compris pour la part des minoritaires.

Tout excédent du coût d'acquisition sur la quote-part du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise est comptabilisé comme goodwill. Si le coût d'acquisition est inférieur à la part du Groupe dans les actifs nets de la filiale acquise évalués à leur juste valeur, cette différence est comptabilisée directement dans le résultat de l'exercice.

Dans le cas où la comptabilisation d'un regroupement d'entreprises n'a pu être achevée avant la fin de la période pendant laquelle le regroupement d'entreprises est effectué, cette comptabilisation doit être achevée dans un délai de douze mois commençant à la date d'acquisition.

#### Écart d'acquisition

L'écart d'acquisition représente l'excédent du coût d'une acquisition sur la juste valeur de la quote-part du Groupe dans les actifs nets identifiables de la filiale / entreprise associée à la date d'acquisition.

L'écart d'acquisition lié à l'acquisition de filiales est inclus dans les « immobilisations incorporelles ». L'écart d'acquisition comptabilisé est soumis à un test annuel de dépréciation et est comptabilisé à son coût, déduction faite du cumul des pertes de valeur.

Les pertes de valeur sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Charge financière nette ».

#### **Immobilisations corporelles (IAS 16)**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition ou d'entrée dans le Groupe sous déduction des amortissements cumulés et d'éventuelles pertes de valeur. En application d'IAS 16, le coût de l'immobilisation comprend tous les frais accessoires d'achats.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé selon le mode linéaire sur la base des durées d'utilité reconnues :

<b>Nature des biens immobilisés</b>	<b>Durée</b>
Matériel et outillage	1 à 5 ans
Installations et agencements divers	5 à 10 ans
Matériel de transport	4 ans
Matériel de bureau, Informatique, Callbox	2 à 5 ans
Mobilier	5 ans

Les durées d'amortissement sont revues annuellement lors de chaque clôture comptable. Tout changement de durée est traité comme un changement d'estimation appliqué de manière prospective conformément à la norme IAS 8 et donne lieu à la comptabilisation d'une dépréciation complémentaire.

#### **Les contrats de location (IAS 17)**

En application d'IAS 17, les immobilisations corporelles financées au moyen de contrat de location-financement sont présentées à l'actif pour leur valeur de marché. La dette correspondante est inscrite en dettes financières.

Tous les contrats qui au regard de cette norme ne transfèrent pas la majorité des risques, les avantages au preneur ou la propriété des éléments loués, sont considérés comme des contrats de location simple.

Les redevances versées au cours de l'exercice restent comptabilisées en charges.

Il n'y a pas au sein du Groupe de contrat de location « caché » tel que défini par IFRIC 4.

Les autres contrats sont comptabilisés comme des acquisitions de pleine propriété à crédit et font l'objet d'un amortissement sur leur durée d'utilisation, conformément aux méthodes décrites dans la note relative aux immobilisations corporelles.

### **Valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et corporelles (IAS 36)**

Le Groupe s'assure que la valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et corporelles n'est pas inférieure à leur valeur nette comptable. La valeur recouvrable correspond à la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'utilité.

Conformément à IAS 36 « dépréciation d'actifs », lorsque des événements ou indices laissent penser à un risque de perte de valeur, le Groupe pratique en complément des amortissements un test de dépréciation complémentaire basé sur la valeur de marché ou le cas échéant sur la valeur d'utilité de l'immobilisation incorporelle concernée.

### **Actifs financiers (IAS 39)**

Les actifs financiers non courants comprennent essentiellement les dépôts de garanties versés aux propriétaires biens mobiliers et immobiliers loués, et les garanties versées aux clients. Conformément à l'IAS 39 « instruments financiers : comptabilisation et évaluation », les actifs financiers sont évalués à leur valeur de marché. Lorsque l'évaluation à la juste valeur conduit à reconnaître une moins-value latente dans les capitaux propres, cette moins-value passe en résultat si la perte de valeur est durable. Les actifs financiers courants comprennent essentiellement les comptes à terme qui ne sont pas disponibles à moins de 3 mois.

### **Stocks et en-cours (IAS 2)**

Les stocks de marchandises sont évalués au plus bas du coût d'acquisition déterminé selon la méthode FIFO et de leur valeur nette de réalisation.

Une provision pour dépréciation est comptabilisée en fonction de la valeur de réalisation des éléments stockés. La rotation du stock est rapide, le risque de perte de valeur est ainsi faible.

### **Créances et autres actifs courants**

Les créances clients et autres actifs courants (créances sociales et fiscales, charges constatées d'avance, produit à recevoir) sont comptabilisées initialement pour leur montant brut correspondant à leur juste valeur, puis ultérieurement à leur coût amorti, déduction faite des provisions pour dépréciation.

La dépréciation des créances et des autres actifs courants est basée sur une analyse individuelle des risques de non recouvrement.

### **Trésorerie et équivalents de trésorerie**

Le poste trésorerie et équivalents de trésorerie comprend :

- les instruments et placements financiers, très liquides et présentant un risque de variation de valeur très limité. Ils sont évalués à la juste valeur, par contrepartie du résultat ;
- les comptes bancaires créditeurs (les découverts bancaires figurent au passif du bilan) ;
- les comptes de caisse.

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées au cours de clôture.

### **Actions propres (IAS 32)**

Selon l'IAS 32 « instruments financiers » : Si une entité rachète ses propres instruments de capitaux propres, ceux-ci doivent être déduits des capitaux propres. Aucun profit ou perte ne doit être comptabilisé dans le résultat lors de l'achat, de la vente, de l'émission ou de l'annulation d'instruments de capitaux propres de l'entité.

De telles actions propres peuvent être acquises et détenues par l'entité ou par d'autres membres du groupe consolidé. La contrepartie versée ou reçue doit être comptabilisée directement en capitaux propres par application de l'IAS 32.

Au 31 décembre 2014, la société détenait un total de 227.835 titres d'autocontrôle dont 8 380 titres relatifs au contrat de liquidité ouvert au cours de l'exercice 2008.

### **Dettes financières**

Les emprunts sont évalués initialement à leur juste valeur sur laquelle sont imputés les coûts de transaction directement attribuables à l'émission de l'emprunt, puis à leur coût amorti. Les intérêts sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La part à moins d'un an est présentée en dette courante conformément à l'IAS 1.

### **Avantages au personnel (IAS 19)**

La provision constituée au titre des avantages au personnel concernent exclusivement les indemnités de départ à la retraite qui sont légalement dues aux salariés en France.

Le calcul se fait conformément à la norme IAS 19, selon la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, les droits à prestation sont affectés aux périodes de services en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime, en prenant en compte un effet de linéarisation lorsque le rythme d'acquisition des droits n'est pas uniforme au cours des périodes de services ultérieurs.

Le montant des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés est évalué sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ à la retraite, de mortalité, puis ramenés à sa valeur actuelle sur la base des taux d'intérêts des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie.

La charge de l'exercice correspondant à la variation du coût des services rendus est constatée en charge de personnel, le coût de l'actualisation est comptabilisé en charge financière.

Les principales hypothèses retenues dans le calcul des engagements de retraite sont les suivants :

- taux d'actualisation : 1.49%
- taux de revalorisation des salaires : 2.5 %
- taux de turnover : 18.70%
- Age de départ à la retraite : 62 ans

L'allongement de la durée du travail n'a pas un impact significatif sur le montant de la provision.

De plus, les gains et pertes actuariels, découlant d'ajustements liés à l'expérience et de la modification des hypothèses actuarielles, sont comptabilisés en résultat de l'exercice.

### **Autres avantages accordés aux salariés**

Les dépenses engagées au titre du DIF « droit individuel de formation » constituent une charge de la période et ne donnent donc lieu à aucun provisionnement mais mention est faite dans l'annexe du volume d'heures à la clôture de l'exercice de la part ouverte des droits avec indication du volume d'heures n'ayant pas fait l'objet de demandes des salariés.

L'autre avantage à long terme pouvant être accordé par le Groupe KEYYO concerne les médailles du travail. Cet avantage n'a pas été estimé du fait de l'âge moyen du personnel salarié.

### **Provisions (IAS 37)**

Conformément à la norme IAS 37 - Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels, le Groupe comptabilise une provision lorsque, à la date de clôture de l'exercice, il a une obligation (juridique ou implicite) vis-à-vis d'un tiers résultant d'un événement passé dont il est probable que le règlement se traduise pour le Groupe par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques, et lorsque le montant de la perte ou du passif peut être évalué avec fiabilité.

Au cas où cette perte ou ce passif n'est ni probable, ni évaluable avec fiabilité, mais demeure possible, le Groupe fait état d'un passif éventuel dans ses engagements.

Les provisions sont notamment destinées à couvrir les coûts probables que les procès ou litiges en cours, dont le fait générateur existait à la date de clôture, pourraient occasionner.

### **Impôts différés (IAS 12)**

Les impôts différés résultent des différences temporelles entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs du bilan. Conformément à l'IAS 12 « impôts sur le résultat », ils sont comptabilisés selon la méthode du report variable, sur la base des taux d'imposition futurs adoptés en fin d'exercice. Le taux actuellement utilisé est le taux de droit commun de 33,33 %.

Les actifs d'impôts différés sur déficits fiscaux reportables et différences temporelles ne sont inscrits à l'actif que dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible, qui permettra d'imputer les différences temporelles.

A la clôture de l'exercice, le Groupe KEYYO a activé un impôt différé de 518K€ valorisé à partir des données prévisionnels 2015.

Au 31 décembre 2014, le Groupe KEYYO bénéficie d'un déficit reportable de 10 577 K€ (10 230K€ afférent à KEYYO et 347K€ à KEYYO PROXIMITE).

La valeur comptable des actifs d'impôts différés est revue à la clôture de chaque exercice et le cas, échéant, réévaluée ou réduite pour tenir compte des perspectives de bénéfice imposable permettant l'utilisation des actifs d'impôts différés.

### **Crédit d'impôt recherche (IAS 20)**

Le crédit d'impôt recherche est une incitation fiscale assimilable à une subvention. Il rentre donc dans le champ d'application de la norme IAS 20.

Selon cette norme, il convient de procéder à une allocation du crédit d'impôt recherche selon que les dépenses de recherche sont comptabilisées à l'actif (Inscription en immobilisations incorporelles selon IAS 38) ou comptabilisées en résultat.

KEYYO immobilise ses frais de recherche et développement selon la norme IAS 38.

Par ailleurs, elle ne doit pas d'impôt sur les sociétés grâce au report important des déficits antérieurs.

Le crédit d'impôt doit donc être différé dans le temps sur la durée d'amortissement des frais de recherche et développement qui ont généré ce crédit d'impôt.

Le crédit d'impôt de l'année 2014 s'élève à 85 K€. Le remboursement va être demandé au cours de l'année 2015. Ce crédit sera constaté en produit sur la durée d'amortissement des frais de recherche et développement y afférents, soit 3 ans.

### **Crédit d'impôt innovation (IAS 20)**

Le crédit impôt innovation est un dispositif fiscal complémentaire au crédit impôt recherche, créée en 2013. Il est assimilable à une subvention sur le développement de produits novateurs, et il entre à ce titre dans le champ d'application de la norme IAS 20.

Les frais engagés au titre du développement de produits ont été immobilisés en 2014. De ce fait le crédit impôt innovation correspondant de 33K€ sera étalé sur leur durée d'amortissement.

### **Résultat par action (IAS 33)**

Le Groupe KEYYO présente un résultat net par action.

Le résultat net par action est obtenu en divisant le résultat net (part du Groupe) par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

## **Chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires est reconnu et présenté conformément à la norme IAS 18 « produits des activités ordinaires » :

- les revenus liés aux consommations de temps de connexion sont constatés en produit au titre de la période où elles ont eu lieu ;
- les revenus liés aux abonnements et forfaits sont pris en compte au cours de la période à laquelle ils se rapportent ;
- la vente d'équipement est comptabilisée en chiffre d'affaires lorsque l'essentiel des risques et avantages inhérents à la propriété sont transférés à l'acheteur ;
- les revenus liés aux minutes téléphoniques prépayées sont pris en compte au fur et à mesure de la consommation réelle de ces minutes consommées par les clients. Des retraitements sont réalisés pour prendre en compte le chiffre d'affaires au fur et à mesure de l'utilisation de ces minutes (générant des coûts de trafic correspondant) ;
- les revenus des services à revenus et à coûts partagés (numéros à tarification spéciale) sont présentés nets de reversements aux prestataires de ces services lorsque ce dernier a la responsabilité du service et détermine la tarification de l'abonné.

## **Dépenses publicitaires engagées pour le compte de tiers**

Les frais de publicité, de promotion, de communication et de développement des marques sont intégralement comptabilisés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les dépenses publicitaires engagées au bénéfice de fournisseurs de minutes dans le cadre d'opérations de coopérations publicitaires permettent au Groupe KEYYO de bénéficier d'un prix d'acquisition de minutes inférieur. En normes IFRS, ces dépenses publicitaires sont reclassées dans le poste « coût des services et produits consommés ».

## **Coûts des services et produits consommés**

Les coûts des services consommés comprennent le coût d'achat des minutes vendues, le coût d'achat des matériels vendus, ainsi que le coût des réseaux de distributions indirects et des frais de réseaux & d'hébergement.

## **INFORMATIONS SECTORIELLES**

### **Secteur s'activité**

L'analyse du Groupe KEYYO est organisée autour de quatre pôles d'activité, gérés distinctement :

- KEYYO Business ;
- KEYYO Proximité ;
- KEYYO Call shop ;
- KEYYO Particuliers ;

Cette information sectorielle provient des tableaux de bord et indicateurs examinés régulièrement par la direction pour évaluer la performance du Groupe.

Le secteur d'activité « KEYYO Business » consiste en une offre destinée aux PME et TPE leur permettant de se passer du central téléphonique classique pour un service IP Centrex complet. Il adresse également les grands comptes via une gestion premium et des opérateurs dédiés ainsi que des offres en marque blanche. Il y a également un pôle télésurveillance et un autre pour les numéros spéciaux entreprises.

Keyyo Proximité, notre filiale, adresse le même type de clientèle via son propre réseau de distribution local. Il s'agit donc d'un axe commercial complémentaire à Keyyo Business.

Le secteur d'activité « KEYYO Call Shop » consiste en la fourniture aux téléboutiques présentes en France et à l'étranger de solutions de téléphonie sur IP. KEYYO dispose du plus important réseau de téléboutiques IP en France.

Enfin le secteur d'activité particuliers consiste en la fourniture de solutions de téléphonie IP et Mobile aux ménages.

### **Secteurs géographiques**

Le deuxième niveau d'analyse défini par le Groupe est le secteur géographique. Un secteur géographique est engagé dans la fourniture de produits ou de services dans un environnement économique particulier et qui est exposé à des risques et à une rentabilité différents de ceux relatifs aux autres secteurs géographiques.

Le Groupe KEYYO est organisé autour de deux secteurs géographiques :

- France ;
- Export.

### **Résultat sectoriel :**

Le résultat sectoriel n'est pas présenté dans les notes au bilan présentées dans l'annexe aux comptes consolidés, le coût engendré pour établir cette information étant disproportionné par rapport à l'objectif de cette information.

A la date d'arrêté des comptes, le Groupe estime que l'application de la norme IFRS 8 n'a pas d'impact sur la dépréciation d'actifs.



## 2.6. NOTES SUR LE BILAN ACTIF ET PASSIF

### Note 1a : Immobilisations incorporelles

Milliers d'euros		Fonds de commerce, Clientèle	Marques, logiciels et brevets	Frais de R&D	Autres immob. Incorp.	Total
<b>VALEURS BRUTES</b>						
	<b>31-déc-12</b>	<b>1 328</b>	<b>726</b>	<b>2 103</b>		<b>4 157</b>
Acquisitions		110	5	384		499
Changement de périmètre						
Cessions			-335	-188		-522
	<b>31-déc-13</b>	<b>1 438</b>	<b>397</b>	<b>2 299</b>		<b>4 134</b>
Acquisitions		1	72	456		529
Changement de périmètre						
Cessions		-397	-47	-160		-604
	<b>31-déc-14</b>	<b>1 042</b>	<b>422</b>	<b>2 594</b>		<b>4 058</b>
<b>AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS</b>						
	<b>31-déc-12</b>	<b>324</b>	<b>456</b>	<b>1 411</b>		<b>2 191</b>
Dotations		149	102	336		587
Changement de périmètre						
Cessions			-335	-188		-522
	<b>31-déc-13</b>	<b>473</b>	<b>223</b>	<b>1 560</b>		<b>2 255</b>
Dotations		25	88	360		474
Changement de périmètre		-26	26			
Cessions		-397	-44	-160		-601
	<b>31-déc-14</b>	<b>75</b>	<b>293</b>	<b>1 760</b>		<b>2 128</b>
<b>VALEURS NETTES</b>						
	<b>31-déc-12</b>	<b>1 004</b>	<b>270</b>	<b>692</b>		<b>1 966</b>
	<b>31-déc-13</b>	<b>965</b>	<b>174</b>	<b>739</b>		<b>1 878</b>
	<b>31-déc-14</b>	<b>967</b>	<b>129</b>	<b>834</b>		<b>1 930</b>

#### Fonds de commercial et Clientèle

Le fond commercial acquis en 2014 correspond à un complément de prix de 1K€ versé pour Keyyo proximité et intégré à la valeur du fonds commercial correspondant. La valeur totale de ce fonds est de 714K€ à la fin de l'exercice

Le fonds commercial Bladiphone, intégralement déprécié, a été soldé en 2014

#### Marque, Logiciel et brevet

Keyyo a réalisé des acquisitions de licences principalement logicielle pour 72K€ en 2014. Les cessions de 47K€ correspondent à des mises au rebut.

#### Frais de recherche et développement

Depuis 2004, KEYYO immobilise les frais de recherche et développement engagés pour les projets de développement mis en œuvre. En 2014, ces charges ont été activés pour un montant total de 456K€.

Le montant des frais de développement activés par projet se présente comme suit :

Immobilisations R&D en K€	2014	2013	2012
Architecture SIP	43	39	28
Système d'Information - Extranet	45	74	88
Système de Facturation	86	86	7
Déploiement plateforme technique			15
Provisionnement			24
E Commerce - Panier Universel	69	93	70
Poste Standardiste		3	34
Keyyo Suite	62	89	97
Connecteurs API	152		
Autres			8
<b>Total</b>	<b>456</b>	<b>384</b>	<b>371</b>

**Note 1b : Immobilisations corporelles**

Milliers d'euros	Terrain & Construction	Matériels et outillages industriels	Installations et Matériels	Autres	Total
<b>VALEURS BRUTES</b>					
31-déc-12	75	1 326	1 959	80	3 440
Acquisitions		73	256		329
Changement de périmètre					
Cessions	-75	-142	-1 056		-1 273
31-déc-13		1 257	1 158	80	2 495
Acquisitions		28	492	27	547
Changement de périmètre					
Cessions		-15	-226	-3	-244
31-déc-14		1 270	1 424	104	2 799
<b>AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS</b>					
31-déc-12	48	859	1 479	49	2 435
Dotations		157	228		385
Changement de périmètre					
Cessions	-48	-141	-1 051		-1 239
31-déc-13		875	657	49	1 580
Dotations		162	283	8	453
Changement de périmètre					
Cessions		-15	-201	-2	-218
31-déc-14		1 022	738	55	1 815
<b>VALEURS NETTES</b>					
31-déc-12	28	467	480	31	1 004
31-déc-13		383	502	31	914
31-déc-14		249	686	49	984

### Note 3 : Actifs financiers

Milliers d'euros	2014-12	2013-12	2012-12
Part non courante - dépôts et cautionnements	171	167	167
Part non courante - Titres de participations	0	0	0
Part non courante - créances nettes rattachées à des participations	0	0	0
Part courante - dépôts et cautionnements	0	0	0
Part courante - Comptes à termes	0	0	0
Part courante - autres créances immobilisées	0	0	0
Part courante - créances nettes rattachées à des participations	0	0	0
<b>Total actifs financiers</b>	<b>171</b>	<b>167</b>	<b>167</b>
Part non courante	171	167	167
Part courante	0	0	0

Les dépôts et cautionnements concernent principalement les dépôts versés lors de la souscription de lignes auprès des opérateurs de téléphonie.

### Note 4 : Stocks et en-cours

Milliers d'euros	2014-12	2013-12	2012-12
Stock de matériel Callbox	6	7	25
Stock de matériel Téléphonie Fixe	210	137	92
Stock de matériel Téléphonie Mobile	14	8	16
Stock divers			
<b>Total Stock et en-cours</b>	<b>230</b>	<b>152</b>	<b>133</b>

Les stocks concernent principalement du matériel de téléphonie fixe et mobile.

Leur volume a augmenté en 2014 avec l'accélération de la croissance en BtoB et le lancement en fin d'année d'un nouveau produit, la smart-station.

### Note 5 : Créances Clients et comptes rattachés

Milliers d'euros	2014-12	2013-12	2012-12
Créances clients bruts	973	895	1 203
Provision pour dépréciation	-274	-283	-354
Créances clients nets	699	612	849
Clients - factures à établir	693	617	791
Clients - avoirs à établir	-28	-34	-70
<b>Total</b>	<b>1 364</b>	<b>1 195</b>	<b>1 571</b>

Le poste client est reparti en légère hausse en 2014 du fait de la croissance de l'activité, et du développement du pôle opérateur dont les délais de règlement sont plus longs (30 jours).

### Note 6 : Actifs courants

Milliers d'euros	2014-12	2013-12	2012-12
Acomptes et Avances	97	86	155
Fournisseurs- Avoirs à recevoir	45	301	332
Créances sociales	46	36	32
Créances fiscales	540	628	511
Autres créances diverses	-	0	117
Charges constatées d'avance	168	337	430
<b>Total</b>	<b>896</b>	<b>1 387</b>	<b>1 576</b>

Après avoir constaté l'impossibilité d'étaler des commissions figurant en charges constatées d'avance pour 130K€, Keyyo a décidé de reprendre cette somme et de constater une charge non récurrente en 2014.

## Note 7 : Trésorerie et équivalents de trésorerie

Milliers d'euros	2014-12	2013-12	2012-12
Compte à terme	3 221	2 552	2 032
Trésorerie et équivalent trésorerie	1 109	1 246	501
Valeurs Mobilières de placements	2	2	537
<b>Total</b>	<b>4 332</b>	<b>3 800</b>	<b>3 069</b>

Les comptes à terme sont d'une durée de 1 à 3 mois. En cas de sortie anticipée, aucune pénalité n'est due.

## Note 8 : Dettes financières

Milliers d'euros	2014-12	2013-12	2012-12
Dépôts et cautions reçus	51	35	23
Crédit à moyen terme	1 875	2 000	66
Découverts bancaires	2	3	3
Location financement	-	-	-
<b>Dettes financières totales</b>	<b>1 928</b>	<b>2 039</b>	<b>92</b>
Part à moins d'un an	502	128	69
Part à plus d'un an	1 426	1 910	23
- dont entre 1 et 5 ans	1 426	1 910	23
- dont à plus de 5 ans	-	-	-

Nous avons débuté le remboursement de notre crédit à moyen terme de 2.000K€ qui correspondait au tirage de deux lignes de crédits de 1.000K€ engagés auprès du Crédit du Nord et du LCL. Le remboursement est trimestriel sur 4 ans, la première échéance a eue lieu au dernier trimestre 2014.

## Note 9 : Avantages au personnel

Milliers d'euros	2014-12	2013-12	2012-12
Valeur des engagements	63	24	9
<i>Coût des services</i>			
Coût de l'actualisation			
<b>Total</b>	<b>63</b>	<b>24</b>	<b>9</b>

L'avantage au personnel est constitué de la provision d'indemnité pour départ à la retraite. La forte baisse des taux d'actualisation, un plus faible turnover de l'effectif, ainsi que la hausse de la masse salariale ont conduit à une augmentation significative de la provision en 2014.

## Note 10 : Provisions – Part courante

Milliers d'euros	2014-12	2013-12	2012-12
Provision pour impôt	-	152	-
Litiges sociaux	-	15	15
Litiges commerciaux	8	8	20
Autres litiges	6	-	-
<i>Nouvelles provisions</i>	<i>6</i>	<i>152</i>	
<i>Provisions utilisées</i>	<i>167</i>	<i>4</i>	<i>- 1</i>
<i>Provisions reprises sans être utilisées</i>			
<b>Total Provisions</b>	<b>14</b>	<b>175</b>	<b>35</b>

Les provisions constituées en 2013 ont été utilisées pour faire face aux risques qui se sont matérialisés. La provision pour impôt de 152K€ a été mise à contribution suite au rejet par l'administration de certains de nos projets de CIR 2011 et 2012

La provision de 15K€ pour litige prud'homal a également été utilisée suite à notre condamnation en seconde instance.

Une provision pour perte de change a été constituée fin 2014 pour faire face à la hausse de valeur de certaines créances en dollar. Le risque s'est réalisé au premier trimestre 2015 et la provision a donc été utilisée.

#### Note 11 : Dettes fournisseurs

Milliers d'euros	2014-12	2013-12	2012-12
Fournisseurs d'exploitation	1 445	1 697	1 473
Fournisseurs d'immobilisation	-	-	-
Fournisseurs – factures non parvenues	1 345	1 464	1 618
<b>Total fournisseurs</b>	<b>2 790</b>	<b>3 161</b>	<b>3 091</b>

Le montant des créances fournisseurs diminue en 2014 du fait de la baisse de nos achats (internalisation de services et augmentation des marges) ainsi que la résolution d'un dossier en litige qui avait fait monter l'encours en 2013.

#### Note 12 : Dettes fiscales et sociales

Milliers d'euros	2014-12	2013-12	2012-12
Dettes sociales	850	747	735
Dettes fiscales	467	474	453
<b>Total dettes fiscales et sociales</b>	<b>1 316</b>	<b>1 221</b>	<b>1 188</b>

#### Note 13 : Autres passifs à court terme

Milliers d'euros	2014-12	2013-12	2012-12
Comptes courants d'associés	-	-	-
Dettes sur acquisition immo.financière	-	-	135
Créditeurs divers	42	37	29
Avances conditionnées	-	-	-
Clients créditeurs	60	63	60
Produits constatés d'avance	639	433	527
<b>Total autres passifs</b>	<b>741</b>	<b>533</b>	<b>751</b>

Les produits constatés d'avance comprennent les crédits d'impôts recherche et développement pour un montant global de 164K€.

## 2.7. NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

### Note 14 : Chiffre d'affaires

Milliers d'euros	2014-12	2013-12	2012-12
Ventes Keyyo Business	15 649	14 336	13 683
Ventes Keyyo Proximité	1 386	919	758
Ventes Call shop	4 903	5 740	7 220
Ventes Particuliers	407	434	563
<b>Total</b>	<b>22 345</b>	<b>21 429</b>	<b>22 224</b>
<i>Ventes B to B</i>	<i>76,2%</i>	<i>71,2%</i>	<i>65,0%</i>
<i>Ventes B to C</i>	<i>23,8%</i>	<i>28,8%</i>	<i>35,0%</i>

Le Chiffre d'affaire B to B continue de progresser rapidement et permet désormais à Keyyo de revenir en croissance malgré le recul des activités B to C. Le CA 2014 clôturé donc en progression de 4,3% et cette tendance positive devrait se confirmer en 2015.

### Note 15 : Coûts des services et produits consommés

Milliers d'euros	2014-12	2013-12	2012-12
Coût d'achat des minutes vendues	8 257	7 986	9 741
Coût d'achat des matériels vendus	422	502	404
Coût des réseaux de distribution indirects	2 185	2 125	2 420
Frais de réseaux et d'hébergement	498	447	464
<b>Total des coûts des services et produits consommés</b>	<b>11 362</b>	<b>11 060</b>	<b>13 029</b>

### Note 16 : Autres charges externes

Les autres charges externes comprennent essentiellement :

Milliers d'euros	2014-12	2013-12	2012-12
Dépenses marketing	714	575	614
Sous-traitance	33	61	129
Locations	449	391	379
Entretien et maintenance	122	127	99
Assurances	62	66	112
Personnel détaché	577	1 244	1 339
Honoraires	295	391	313
Frais de déplacement	166	154	175
Frais postaux et de télécommunication	51	59	110
Autres postes divers	338	257	319
<b>Total des principaux postes</b>	<b>2 807</b>	<b>3 324</b>	<b>3 587</b>

Les autres achats et charges externes baissent significativement en 2014 du fait de l'internalisation du personnel d'Abbeville. Ces charges ont basculés dans les frais de personnel et les loyers.

Nos dépenses marketing progressent du fait du lancement de notre nouvelle image de marque ainsi que la création de nouveaux spots publicitaires. Le reste des dépenses évolue peu à l'exception des honoraires qui diminuent, du fait d'événements non récurrents en 2013.

### Note 17 : Charges de personnel

Milliers d'euros	2014-12	2013-12	2012-12
Charges de personnel	5 761	4 895	4 817
Charges de personnel immobilisées	- 456	- 384	- 371
<b>Total variations de provisions</b>	<b>5 305</b>	<b>4 512</b>	<b>4 446</b>

L'activation des coûts internes des salariés concernés par les projets de recherche et développement, diminue le coût global des charges de personnel. Ces charges ont augmentés significativement en 2014 avec l'internalisation de 25 salariés sur Abbeville ainsi que l'embauche de personnel en ingénierie et commerce.

#### Note 18 : Dotations aux provisions nettes

Milliers d'euros	2014-12	2013-12	2012-12
Provisions Nettes & Pertes sur poste Client	245	263	280
Variation des provisions sur litiges commerciaux & IDR	23	15	12
<b>Total variations de provisions</b>	<b>269</b>	<b>278</b>	<b>291</b>

Les pertes sur postes clients ont poursuivi leur repli en 2014, mais nous restons vigilant sur ce point du fait du nombre toujours élevé de défaillances de structures de petites tailles coté B to B. Les variations de provisions pour litiges concernent les dotations pour IDR (38K€) et une reprise de provision sociale pour 15K€.

#### Note 19 : Autres produits et charges

Milliers d'euros	2014-12	2013-12	2012-12
Perte sur cession d'immobilisations & provisions / dépré actif	- 2	- 6	143
Indemnité commerciale récurrente	-	-	-
Indemnité commerciale non récurrente	-	-	-
Indemnité sociale non récurrente	- 42	- 35	- 41
Redevances	124	99	98
Réévaluation Bladiphone (IFRS 3)	-	-	-
Indemnités non récurrentes	33	15	139
Divers produits et charges	45	18	- 32
<b>Total autres produits et charges</b>	<b>157</b>	<b>90</b>	<b>308</b>

#### Note 20 : Résultat opérationnel récurrent

Milliers d'euros	2014-12	2013-12	2012-12
<b>Résultat Opérationnel</b>	<b>1 115</b>	<b>808</b>	<b>422</b>
Perte sur cessions & reprise sur provision d'actif cédés	- 2	6	37
Indemnités sociales non récurrentes	30	35	159
Frais Commerciaux non récurrents	130	-	-
Frais sur titres engagés	-	128	27
Dépréciation Bladiphone	-	73	74
Dotation Provision Fond de commerce	25	-	-
Frais de migration parc de Keyyo Proximité	-	-	117
Divers	- 2	- 15	24
<b>Résultat opérationnel Récurrent</b>	<b>1 296</b>	<b>1 035</b>	<b>860</b>

Le résultat opérationnel récurrent progresse de 261K€.

Les charges et produits non récurrents sont principalement composés de 30K€ de pertes suite à un litige social, 25K€ de provision pour dépréciation d'un fonds de commerce et 130K€ de régularisation de charges constatées d'avance suite à l'impossibilité de continuer à étaler les frais commerciaux correspondants.

## Note 21 : Résultat Financier

Milliers d'euros	2014-12	2013-12	2012-12	2011-12
Charges d'intérêts bancaires	- 15	- 16	- 23	17
Intérêts sur emprunts	- 30	- 22	- 3	2
Revenus/Charges d'intérêts de compte courant	-	-	-	-
Intérêts sur retraitement de location financement	-	-	-	-
Provision sur titres immobilisés et créances sur titres	-	-	-	-
Revenus nets sur créances immobilisées	-	-	-	-
Revenus des valeurs mobilières et CAT	49	47	60	- 44
Divers produits et charges	- 18	7	6	
<b>Résultat Financier</b>	<b>-14</b>	<b>16</b>	<b>40</b>	<b>-25</b>

Le résultat financier 2014 se solde par une charge nette de 14K€. Il est pénalisé par le cout de la dette en année pleine ainsi que des pertes sur le contrat de liquidité et de change. Les revenus des comptes à termes restent relativement stables du fait de la baisse des taux et malgré la hausse des montants placés.

## Note 22 : Impôt sur le résultat et impôts différés

Milliers d'euros	2014-12	2013-12	2012-12
CIR / CII	- 48	- 70	- 57
Impôt sur frais d'augmentation déduits de la prime d'émission	-	-	-
Impôts différés	- 99	-	- 85
<b>Total impôts sur les sociétés</b>	<b>-147</b>	<b>-70</b>	<b>-142</b>

L'accroissement régulier de nos résultats génère un accroissement de notre activation d'impôt différé car celui-ci est activé à hauteur d'une année. Nous pourrions être amenés à réviser cette position en 2015 si nos résultats devaient continuer de progresser.

Fin 2014 le montant d'impôt différé activé est 518K€ pour un déficit reportable global de 10.577K€

Nous constatons par ailleurs 48K€ de produits au titre du crédit impôt recherche en 2014.

Preuve d'Impôt :	2014-12	2013-12	2012-12
<b>Taux applicable en France</b>	<b>33,33%</b>	<b>33,33%</b>	<b>33,33%</b>
Résultat courant + résultat exceptionnel	1 248	894	604
Impôt théorique	-416	-298	
Impôt comptabilisé	147	70	142
<b>Ecart</b>	<b>563</b>	<b>368</b>	<b>142</b>
<b>Incidence des :</b>			
- déficits antérieurs non activés et imputés sur la période	367	253	-318
- déficits antérieurs activés et non imputés	99		400
- déficits créés sur l'exercice			
- différences temporaires	-5	52	7
- crédits d'impôt comptabilisés au cours de la période	48	70	53
- incidence des réintégrations et déductions définitives	54	-7	
<b>Total</b>	<b>563</b>	<b>368</b>	<b>142</b>



## Note 23 : Résultat par action

Résultat net par action en euro	2014-12	2013-12	2012-12
- des activités poursuivies	0,52	0,38	0,21
- dilué des activités poursuivies	0,52	0,38	0,21
Résultat net par action de l'ensemble consolidé			-
- de l'ensemble consolidé	0,52	0,38	0,21
- dilué de l'ensemble consolidé	0,52	0,38	0,21

Le résultat net par actions progresse de 15 centimes en 2014 à 0.53€ par titre. Le capital social de la société KEYYO au 31 décembre se composait de de 2.375.000 actions. Ce volume a été réduit à de 215.000 titres après décisions du conseil d'administration du 25 Février 2015. Le capital est donc ramené à 691.200€ et 2.160.000 titres à compter du 26 Février 2015.

## 2.8. AUTRES INFORMATIONS

### Note 24 : Secteurs opérationnels

#### 1<sup>er</sup> Niveau : Analyse par Secteur d'activité :

Milliers d'euros	Keyyo Business	Keyyo Proximité	Keyyo Call Shop	Particuliers	Non Alloués	Total
<b>31 DECEMBRE 2012</b>						
<b>Eléments du compte de résultat</b>						
Chiffre d'affaires	13 683	758	7 220	563		22 224
<b>Actifs sectoriels</b>						
Immobilisations nettes incorporelles et corporelles		315	121		2 534	2 970
Stocks	122		11			133
Créances commerciales nettes *	1 064	147	188	12		1 411
<b>31 DECEMBRE 2013</b>						
<b>Eléments du compte de résultat</b>						
Chiffre d'affaires	14 336	919	5 740	434		21 429
<b>Actifs sectoriels</b>						
Immobilisations nettes incorporelles et corporelles	611	751	76		1 354	2 793
Stocks	138	7	7			152
Créances commerciales nettes *	939	101	81	9	1	1 131
<b>31 DECEMBRE 2014</b>						
<b>Eléments du compte de résultat</b>						
Chiffre d'affaires	15 649	1 386	4 903	407		22 345
<b>Actifs sectoriels</b>						
Immobilisations nettes incorporelles et corporelles	948	763	25		1 177	2 914
Stocks	217	7	6			230
Créances commerciales nettes *	1 099	147	57	1		1 304

## 2eme Niveau : Analyse par secteur géographique :

Milliers d'euros	France	Export	Total
<b>31 DECEMBRE 2012</b>			
<b>Eléments du compte de résultat</b>			
Chiffre d'affaires	20 697	1 527	22 224
<b>Actifs sectoriels</b>			
Immobilisations nettes incorporelles et corporelles	2 970	-	2 970
Stocks	133	-	133
Créances commerciales nettes *	1 410	1	1 411
<b>31 DECEMBRE 2013</b>			
<b>Eléments du compte de résultat</b>			
Chiffre d'affaires	20 619	810	21 429
<b>Actifs sectoriels</b>			
Immobilisations nettes incorporelles et corporelles	2 793	-	2 793
Stocks	152	-	152
Créances commerciales nettes *	1 096	35	1 131
<b>31 DECEMBRE 2014</b>			
<b>Eléments du compte de résultat</b>			
Chiffre d'affaires	21 795	550	22 345
<b>Actifs sectoriels</b>			
Immobilisations nettes incorporelles et corporelles	2 914	-	2 914
Stocks	230	-	230
Créances commerciales nettes *	1 289	15	1 304

- Créances commerciales et provisions relatives

### Note 25 : Engagements hors bilan

#### Engagements hors bilan recus

La période de tirage de deux ans des deux lignes de crédits de 2.000.000€, figurant en engagement hors bilan recus, est arrivée à échéance le 30 septembre 2014.

1.000.000 € ont été tiré sur chacune des 2 lignes de crédit et le premier remboursement trimestriel a été effectué fin 2014. Le remboursement de ces lignes est trimestriel sur 4 ans, à hauteur de 62.500 € pour chacune des lignes. La dette au 31 décembre 2014 correspondant à ces lignes est de 1.875.000€, le montant à rembourser en 2015 sera de 500.000€.

Les deux lignes de crédit contractées font l'objet de covenants d'endettement net à maintenir.

Le groupe Keyyo présente une situation de trésorerie nette d'emprunt positive, et respecte de fait ces ratios.

#### Engagements hors bilan donnés

Le volume d'heures de formation (DIF) cumulé au 31 décembre 2013 est de 6.376 heures. Durant l'exercice 2014, un collaborateur cadre a utilisé au total 9 heures de formation dans le cadre du DIF.

### Note 26 : Rémunération des dirigeants

Le conseil d'administration en date du 12 avril 2012 a décidé de renouveler le mandat de Directeur Général de Monsieur Philippe HOUDOUIN, pour une nouvelle durée de trois ans qui expirera à l'issue du Conseil d'Administration réuni pour arrêter les comptes de l'exercice clos le 31/12/2015.

Le conseil d'administration a décidé à l'unanimité, le 2 décembre 2009, de verser à Monsieur Philippe HOUDOUIN à compter du 1er janvier 2010 une rémunération de 2 K€ euros bruts mensuels en sa qualité de Président du Conseil d'administration.

Monsieur Philippe Houdouin a perçu au cours de l'année 2014 une rémunération brute de 24 K€.

Il est par ailleurs indiqué que KEYYO a signé le 22 décembre 2009 une convention de prestations de services avec la société MAGELIO CAPITAL, société actionnaire à hauteur de plus de 10% du capital de Keyyo, dont Monsieur Philippe HOUDOUIN est actionnaire et directeur général, dont l'objet est le conseil en matière de stratégie, management et financements dans le domaine des télécommunications. En contrepartie de ces prestations, MAGELIO CAPITAL perçoit à compter du 1er janvier 2010 un honoraire mensuel et forfaitaire de 19,5 K€ hors taxes. Cette convention a été conclue pour une durée indéterminée, résiliable avec un préavis de douze mois en cas de dénonciation de la convention.

Cette convention a été préalablement autorisée par le conseil d'administration conformément à l'article L 225-38 du Code du Commerce car Monsieur Philippe HOUDOUIN est directeur général de MAGELIO CAPITAL.

La société MAGELIO a perçu au cours de l'année 2014 des honoraires de 234K€ ainsi que des indemnités pour frais de 8K€.

L'assemblée générale mixte du 5 juin 2014 a décidé d'allouer 36 K€ de jetons de présence aux administrateurs. Le Conseil d'Administration du 25 février 2015 a décidé de fixer un jeton variable en fonction de la présence effective au Conseil d'Administration et d'allouer les jetons de présence selon cette répartition.

Aucun autre engagement n'a été contracté au profit des dirigeants.

#### Note 27 : Effectifs du groupe

Les effectifs du groupe à la date de clôture sont les suivants :

Effectif de la société	2014-12	2013-12	2012-12
- Cadres	50	47	47
- Non Cadres	50	25	22
- Apprenti	1	2	1
<b>Total</b>	<b>101</b>	<b>74</b>	<b>70</b>

L'effectif du groupe est constitué des effectifs de KEYYO (94 salariés) et de KEYYO PROXIMITE (7 salariés). 25 des 27 nouveaux salariés figurant à l'effectif fin 2014 ont été intégrés lors de l'internalisation de notre de plate-forme téléphonique d'Abbeville en mars 2014.

#### Note 28 : Honoraires des commissaires aux comptes consolidés

Honoraires des Commissaires aux Comptes	2014-12	2013-12	2012-12
Ernst & Young	40	39	40
MBV	28	28	28
<b>Total</b>	<b>68</b>	<b>67</b>	<b>68</b>

#### Note 29 : Evénements importants survenus depuis la date de clôture

Conformément aux délégations entérinées par l'assemblée du 5 juin 2014, le conseil d'administration du 25 Février 2015 a validé une réduction de capital de 215.000 titres détenus en autocontrôle, ramenant le capital de Keyyo de 760.000 à 691.200€ et le nombre d'actions de 2.375.000 à 2.160.000. Cette opération permet à Keyyo d'optimiser son bilan tout en permettant de créer de la valeur pour ses actionnaires



# ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

---

31 DECEMBRE 2014

### 3. COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2014

#### - BILAN ACTIF

en K€	2014-12	2014-12	2014-12	2013-12	2012-12
	KEYYO	KEYYO	KEYYO	KEYYO	KEYYO
	Brut	Amt	Net	Net	Net
<b>BILAN - ACTIF</b>					
Capital souscrit non appelé	-	-	0	0	-
<b>Actif immobilisé</b>					
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
Frais d'établissement	-	-	0	0	-
Recherche et développement	2 595	1 760	835	740	692
Concessions, brevets, droits similaires	421	293	128	152	249
Fonds commercial	628	75	553	522	545
Autres immobilisations incorporelles	-	-	0	0	-
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	6	-	6	0	-
<b>Immobilisations corporelles</b>					
Terrains	-	-	0	0	-
Constructions	-	-	0	0	-
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 270	1 020	250	384	466
Autres immobilisations corporelles	1 422	-736	685	502	493
Immobilisations en cours	-	-	0	0	-
Avances et acomptes	-	-	0	0	-
<b>Immobilisations financières</b>					
Participations évaluées selon mise en équivalence	-	-	0	0	-
Autres participations	1 180	-	1 180	729	719
Créances rattachées à des participations	-	-	0	376	130
Autres titres immobilisés	-	-	0	0	-
Prêts	-	-	0	0	0
Autres immobilisations financières	1 413	-	1 413	982	997
<b>TOTAL Actifs Immobilisés (1)</b>	<b>8 935</b>	<b>- 3 884</b>	<b>5 051</b>	<b>4 388</b>	<b>4 292</b>
<b>Actif circulant</b>					
<b>Stock (2)</b>					
Matières premières, approvisionnements (2)	212	3	209	135	98
Marchandises (2)	14	-	14	13	28
<b>Avances et acomptes versés sur commandes (3)</b>	<b>97</b>	<b>-</b>	<b>97</b>	<b>84</b>	<b>155</b>
<b>Clients et comptes rattachés (3)</b>	<b>1 586</b>	<b>- 248</b>	<b>1 338</b>	<b>1 187</b>	<b>1 548</b>
<b>Autres créances</b>					
. Fournisseurs débiteurs (3)	45	-	45	301	319
. Personnel (3)	4	-	4	4	4
. Organismes sociaux (3)	38	-	38	26	27
. Etat, impôts sur les bénéfices (3)	366	-	366	347	227
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires (3)	160	-	160	268	268
. Autres (3)	-	-	0	0	117
Valeurs mobilières de placement (4)	3 300	-	3 300	2 620	2 675
Disponibilités	965	-	965	1 204	489
Charges constatées d'avance (3&5)	161	-	161	330	427
<b>TOTAL Actif Circulant</b>	<b>6 948</b>	<b>-251</b>	<b>6 697</b>	<b>6 519</b>	<b>6 383</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices	0	0	0	0	0
Primes de remboursement des obligations	0	0	0	0	0
Ecart de conversion actif	0	0	0	0	0
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>15 883</b>	<b>-4 135</b>	<b>11 748</b>	<b>10 907</b>	<b>10 675</b>

## - BILAN PASSIF

en K€	2014-12	2013-12	2012-12
BILAN - PASSIF	KEYYO	KEYYO	KEYYO
	Net	Net	Net
<b>Capitaux Propres</b>			
Capital Social	760	760	904
Prime d'émission	1 609	1 609	4 390
Réserve légale	76	28	0
Réserves statutaires ou contractuelles	0	0	0
Autres réserves	0	0	0
Report à nouveau	1 514	534	0
<b>RESULTAT EXERCICE</b>	1 238	1 029	562
Subventions d'investissement	0	0	0
Provisions réglementées	0	0	0
<b>TOTAL Capitaux Propres (6)</b>	<b>5 197</b>	<b>3 959</b>	<b>5 855</b>
Produits des émissions de titres participatifs	0	0	0
Avances conditionnées	0	0	0
<b>TOTAL (II)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>			
Provisions pour risques	14	23	27
Provisions pour charges	77	191	55
<b>TOTAL Provisions pour Risques et Charges (7)</b>	<b>91</b>	<b>214</b>	<b>82</b>
<b>Emprunts et dettes</b>			
Emprunts obligataires convertibles	0	0	0
Autres Emprunts obligataires	0	0	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0	0	0
. Emprunts (8)	1 875	2 000	0
. Découverts, concours bancaires (8)	2	3	3
Emprunts et dettes financières diverses	0	0	0
Autres Dettes Financières (8)	49	35	23
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	0	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (9)	2 737	3 117	2 988
<b>Dettes fiscales et sociales</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
. Clients Crediturs	78	89	235
. Personnel (9)	345	303	252
. Organismes sociaux (9)	443	385	423
. Etat, impôts sur les bénéfices	0	0	0
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires (9)	248	280	288
. Autres impôts, taxes et assimilés (9)	176	147	136
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0	0
Autres dettes (9)	41	36	36
Produits constatés d'avance (9)	465	339	353
<b>TOTAL Emprunts et Dettes</b>	<b>6 460</b>	<b>6 734</b>	<b>4 738</b>
Ecart de conversion passif	0	0	0
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>11 748</b>	<b>10 907</b>	<b>10 675</b>

## - COMPTE DE RESULTAT

En K€	2014-12			2013-12			2012-12		
	France	Export.	Total	Total	Variation	%	Total	Variation	%
Ventes de Marchandises	354	5	359	380	-21	-5,5%	445	-86	-19,3%
Production vendue services	20 882	522	21 405	20 703	701	3,4%	21 390	15	0,1%
<b>Chiffre d'affaires (10)</b>	<b>21 236</b>	<b>528</b>	<b>21 764</b>	<b>21 083</b>	<b>681</b>	<b>3,2%</b>	<b>21 834</b>	<b>-71</b>	<b>-0,3%</b>
Production Stockée			0	0	0	n/s	0	0	n/s
Production immobilisée (11)			789	527	261	49,6%	485	303	62,6%
Subventions d'exploitation reçues			2	1	1	195,5%	4	-2	-58,8%
Reprise amortissements et provisions (12)			371	375	-5	-1,3%	598	-228	-38,1%
Autres produits			3	18	-14	-80,3%	5	-1	-24,2%
<b>Total des produits d'exploitation</b>			<b>22 928</b>	<b>22 004</b>	<b>924</b>	<b>4,2%</b>	<b>22 926</b>	<b>2</b>	<b>0,0%</b>
Achats de marchandises (13)			830	651	179	27,5%	497	333	66,9%
Variation de stock de marchandises (13)			-75	-24	-51	207,0%	69	-144	-208,5%
Achats de matières premières et autres appr. (13)			8 764	8 436	328	3,9%	9 245	-480	-5,2%
Variation de stock matières premières et autres appr.			0	0	0	n/s	0	0	n/s
Autres achats et charges externes (14)			4 787	5 334	-547	-10,3%	5 670	-883	-15,6%
Impôts, taxes et versements assimilés			396	381	16	4,2%	342	54	15,9%
Salaires et traitements (15)			3 730	3 077	653	21,2%	3 048	682	22,4%
Charges sociales (15)			1 697	1 471	226	15,3%	1 533	164	10,7%
Dotations aux amortissements sur immobilisations			890	806	83	10,3%	826	63	7,7%
Dotations aux provisions sur immobilisations			25	123	-98	-79,6%	131	-106	-80,8%
Dotations aux provisions sur actif circulant			209	271	-61	-22,7%	120	89	74,7%
Dotations aux provisions pour risques et charges (7)			66	15	51	342,9%	54	13	23,6%
Autres charges			434	485	-51	-10,6%	690	-257	-37,2%
<b>Total des charges d'exploitation</b>			<b>21 753</b>	<b>21 025</b>	<b>728</b>	<b>3,5%</b>	<b>22 223</b>	<b>-470</b>	<b>-2,1%</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>1 175</b>	<b>979</b>	<b>196</b>	<b>20,0%</b>	<b>703</b>	<b>472</b>	<b>67,1%</b>
Autres intérêts et produits assimilés			35	42	-7	-16,5%	57	-22	-38,0%
Reprises sur provisions et transferts de charges			0	-	-	n/s	632	-632	-100,0%
Différences positives de change			0	0	0	-98,3%	0	0	-30,8%
Produits nets sur cessions de VMP			14	4	9	207,7%	6	7	118,5%
<b>Total des produits financiers</b>			<b>49</b>	<b>47</b>	<b>2</b>	<b>3,9%</b>	<b>695</b>	<b>-646</b>	<b>-92,9%</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions			0	-	-	n/s	-	-	n/s
Intérêts et charges assimilées			44	37	7	18,6%	643	-599	-93,1%
Différences négatives de change			6	0	6	23778,1%	2	4	215,2%
Charges nettes sur cessions de VMP			13	4	9	231,0%	18	-5	-29,9%
<b>Total des charges financières</b>			<b>63</b>	<b>41</b>	<b>21</b>	<b>52,1%</b>	<b>663</b>	<b>-600</b>	<b>-90,6%</b>
<b>RESULTAT FINANCIER (16)</b>			<b>-13</b>	<b>6</b>	<b>-20</b>	<b>-314,4%</b>	<b>32</b>	<b>-45</b>	<b>-141,8%</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>			<b>1 162</b>	<b>985</b>	<b>177</b>	<b>17,9%</b>	<b>735</b>	<b>427</b>	<b>58,1%</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			13	70	-57	-81,2%	-	13	n/s
Produits exceptionnels sur opérations en capital			31	11	20	179,8%	141	-110	-77,8%
Reprises sur provisions et transferts de charges			5	4	1	32,3%	-	5	n/s
<b>Total des produits exceptionnels</b>			<b>50</b>	<b>85</b>	<b>-36</b>	<b>-41,8%</b>	<b>141</b>	<b>-91</b>	<b>-64,8%</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			46	31	15	47,6%	135	-89	-65,8%
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			28	6	22	373,7%	241	-213	-88,3%
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			16	-	16	n/s	4	12	320,7%
<b>Total des charges exceptionnelles</b>			<b>90</b>	<b>37</b>	<b>53</b>	<b>142,7%</b>	<b>380</b>	<b>-290</b>	<b>-76,2%</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (17)</b>			<b>-41</b>	<b>48</b>	<b>-89</b>	<b>-185,1%</b>	<b>-239</b>	<b>198</b>	<b>-82,9%</b>
Participation des salariés			0	-	-	n/s	-	-	n/s
Impôts sur les bénéfices (18)			-118	4	122	-2746,7%	-66	52	78,3%
<b>Total des Produits</b>			<b>23 027</b>	<b>22 136</b>	<b>890</b>	<b>4,0%</b>	<b>23 762</b>	<b>-736</b>	<b>-3,1%</b>
<b>Total des charges</b>			<b>21 788</b>	<b>21 108</b>	<b>681</b>	<b>3,2%</b>	<b>23 201</b>	<b>-1 412</b>	<b>-6,1%</b>
<b>RESULTAT NET</b>			<b>1 238</b>	<b>1 029</b>	<b>210</b>	<b>20,4%</b>	<b>562</b>	<b>677</b>	<b>120,5%</b>

## 4. ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

### 4.1. PRÉAMBULE, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

#### 4.1.1. Préambule

L'exercice social clos le 31/12/2014 a une durée de 12 mois.  
L'exercice précédent clos le 31/12/2013 avait une durée de 12 mois également.  
Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 11.748 K€  
Le résultat net comptable est un bénéfice de 1.238K€.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants.

#### 4.1.2. Règles et méthodes comptables

Les comptes au 31 décembre 2014 sont établis en conformité avec les dispositions du code de commerce (art. L-123-12 à L 123-28) et les règlements du Comité de la Règlementation Comptable (CRC).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices.

Les comptes annuels sont présentés conformément aux principes comptables généralement admis en France. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- 4.1.2.1. Immobilisations incorporelles et corporelles (hors frais de recherche et développement et clientèle)

Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction des durées suivantes :

<i>Nature des biens immobilisés</i>	<i>Durée</i>
Concessions, brevets, licences, logiciels	1 à 15 ans
Matériel et outillage	1 à 5 ans
Installations agencements divers	5 à 10 ans
Matériel de transport	4 ans
Matériel de bureau, informatique et Callbox	2 à 5 ans
Mobilier	5 ans

Lorsque leur valeur de réalisation est inférieure à leur valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constatée.

Conformément aux règlements CRC 2002-10, CRC 2003-07 relatifs à l'amortissement et à la dépréciation des actifs et CRC 2004-06 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs, la société a procédé à une analyse des immobilisations par composants.

En raison de la nature des immobilisations corporelles détenues, aucune n'a été jugée décomposable.



#### 4.1.2.2. Clientèle

La clientèle n'est pas amortie mais fait l'objet d'un test de dépréciation annuel considérant que la durée d'utilité de la clientèle est indéterminée.

Les critères utilisés pour réaliser le test de dépréciation sont ceux utilisés lors de l'acquisition (multiple de la marge brute, multiple du chiffre d'affaires annuel,...) ou transactions similaires, lorsque disponibles.

Une provision est comptabilisée quand la valeur de réalisation issue du test de dépréciation est inférieure à la valeur comptable.

#### 4.1.2.3. Frais de recherche et développement

Les coûts de développement sont immobilisés lorsque le projet répond à l'ensemble des critères d'activation suivants :

- le projet a de sérieuses chances de réussite,
- l'entreprise démontre son intention et sa capacité financière et technique d'achever le projet pour l'utiliser ou le vendre,
- les dépenses attribuables au projet au cours de son développement peuvent être évaluées de façon fiable,
- le projet générera des avantages économiques futurs qui bénéficieront à l'entreprise.

Les dépenses de recherche sont préalablement comptabilisées en charges lorsqu'elles sont engagées ; les dépenses encourues après l'achèvement du projet sont comptabilisées en charges sauf si elles permettent de générer des avantages économiques futurs supplémentaires.

Les développements activés dans les comptes sociaux sont amortis sur une durée de 3 ans.

#### 4.1.2.4. Immobilisations financières

Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et font l'objet d'une provision quand leur valeur de réalisation est inférieure à la valeur comptable.

##### Titres de participation

Les titres de participation sont comptabilisés pour leur valeur d'achat y compris les frais accessoires d'acquisition.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable. La valeur d'utilité est déterminée sur la base d'une part de la quote-part de détention dans les capitaux propres sociaux ajustés le cas échéant des plus-ou moins-values estimées et d'autre part des perspectives de rentabilité. Les engagements complémentaires de KEYYO envers sa filiale font l'objet, en plus de la dépréciation des titres de participation, de provisions pour dépréciation des créances envers la filiale ou de provisions pour risques et charges.

##### Titres d'autocontrôle

Les titres d'autocontrôle (« actions propres ») représentent les titres de la société détenus par elle-même.

Conformément aux dispositions de l'avis n°98-D du 17 décembre 1998 du comité d'urgence, confirmées par l'avis n°2002-D du 18 décembre 2002, lorsque tout ou partie des titres n'est pas dès l'origine affectée explicitement à l'attribution aux salariés ou destinée à régulariser les cours, ces titres sont inscrits en immobilisations financières.

#### 4.1.2.5. Stocks

Ils sont évalués au coût de revient. Quand leur valeur vénale est inférieure au coût de revient, une provision est constituée.

#### 4.1.2.6. Créances clients

Elles sont valorisées à leur valeur nominale. Les risques de non recouvrement font l'objet de provisions pour dépréciation déterminées au cas par cas, notamment sur la base de critères liés à l'ancienneté.

#### 4.1.2.7. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées au cours de clôture. Si les valeurs de clôture sont inférieures à la valeur d'acquisition, une dépréciation est constatée.

#### 4.1.2.8. Provision pour indemnité de départ à la retraite

A la date de leur départ en retraite, les salariés de la société bénéficient d'une indemnité de départ en retraite déterminée selon la convention collective en fonction notamment de l'ancienneté acquise dans la société et du salaire à la date du départ. Ces indemnités de départ en retraite font l'objet de la constitution d'une provision calculée selon la méthode actuarielle dite « des unités projetées », qui consiste à probabiliser et actualiser les droits attribués à chaque salarié.

Le montant des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés évalués sur la base d'hypothèses d'évaluation des salaires, d'âge et de départ à la retraite, de mortalité, puis ramenés à leur valeur actuelle sur la base des taux d'intérêts des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie.

Les principales hypothèses retenues dans le calcul des engagements de retraite sont les suivantes :

- taux d'actualisation : 1.49%
- taux de revalorisation des salaires : 2.5 %
- Age de départ à la retraite : 62 ans
- Table de mortalité : TH00-02 et TF00-002
- Taux de turnover moyen : 18.70%

Les écarts actuariels sont constatés durant l'exercice de leur survenance.

#### 4.1.2.9. Participation aux résultats de l'entreprise

En date du 14 décembre 2011, les responsables et les membres du personnel se sont réunis pour voter la mise en place de l'accord de participation, en application de l'article L. 3322-2 du Code du Travail visant les entreprises employant habituellement au moins 50 salariés.

Les membres du personnel ont décidé à la majorité des deux tiers l'adoption de l'accord de participation.

Du fait des déficits antérieurs imputables des cinq dernières années, il n'y a pas de dotation à la réserve spéciale de Participation au 31 décembre 2014.

### **FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE**

Suite à la liquidation de son prestataire Call Expert, plateforme de centre d'appel en France, Keyyo a décidé d'internaliser les 25 salariés qui exécutaient le contrat de Keyyo et a ouvert une agence commerciale à Abbeville à cette occasion. Ces salariés sont désormais en charge de la télévente, du back-office et du support technique client. Cette reprise s'est déroulée sur la base de la signature de nouveaux contrats de travail, les passifs pré-existants n'ayant pas été repris par Keyyo..

## 4.2. NOTE SUR LE BILAN ACTIF

### 4.2.1. Immobilisations (Renvoi 1)

#### 4.2.1.1. Immobilisations brutes

Actif immobilisé (En K€)	2013-12	Acquisitions	Cession ou Rebut	2014-12
Frais d'établissement	-	-	-	-
Recherche et développement (a)	2 300	456	- 160	2 595
Concessions, brevets, droits similaires	463	72	- 114	421
Fonds commercial (b)	1 025	-	- 397	628
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	-	6	-	6
<b>Total immobilisations incorporelles</b>	<b>3 788</b>	<b>534</b>	<b>- 672</b>	<b>3 651</b>
Terrains	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 257	28	- 15	1 270
Autres immobilisations corporelles	1 138	482	- 198	1 422
Immobilisations en cours	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-
<b>Total Immobilisations corporelles</b>	<b>2 395</b>	<b>510</b>	<b>- 213</b>	<b>2 691</b>
Participations évaluées selon mise en équivalence	-	-	-	-
Autres participations (c)	729	451	-	1 180
Créances rattachées à des participations (d)	376	74	- 450	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Prêts	-	-	-	-
Autres immobilisations financières (e)	982	452	- 21	1 413
<b>Total Immobilisations financières</b>	<b>2 088</b>	<b>977</b>	<b>- 471</b>	<b>2 593</b>
<b>TOTAL</b>	<b>8 271</b>	<b>2 020</b>	<b>- 1 356</b>	<b>8 935</b>

#### (a) Frais de recherche et développement

Depuis 2004, KEYYO immobilise les frais de recherche engagés pour ses projets de développement. En 2014, avec de nombreux projets initiés et de nouvelles embauches réalisées en R&D, ces frais ont été activés pour un montant total de 456K€.

#### (b) Fonds commercial et clientèle

Une provision complémentaire de 25K€ a été réalisée pour le fonds commercial réintégré en 2013, nous rencontrons des difficultés pour céder cet actif et l'échéance du bail lié étant en 2015. Ce fonds préalablement cédé en 2012 a été réintégré pour une valeur brute de 100K€ suite à l'insolvabilité de l'acquéreur et de l'application des clauses de réserves de propriété. Au regard de la valeur de marché de ce fonds en 2013 une provision de 50K€ avait été constituée. La valeur nette de cet actif au 31 décembre 2014 après les dépréciations 2013 et 2014 est de 25K€.

Le fonds de commerce Bladiphone d'une valeur de 397K€ et intégralement déprécié fin 2013 a été soldé en 2014.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2012 la société KEYYO MOBILE a fait l'objet d'une fusion absorption par KEYYO. A ce titre, il a été activé une clientèle pour un montant de 528 K€. Une provision pour dépréciation de 56 K€ a été enregistrée en 2012. Le volume d'activité de l'activité mobile ayant progressé régulièrement en 2014 la provision a été reprise.

### (c) Titres de participation

Au 31 décembre 2014, les titres de participation sont constitués des titres de la société Keyyo Proximité acquise à 100% en 2011, Suite à la recapitalisation de la filiale par apport en compte courant le 13 juin 2014 pour 450K€, et au versement d'un complément de prix de 1K€, ces titres sont désormais valorisés 1.180K€.

### (d) Créances attachées à des participations

L'avance de 376K€ consentie à la filiale Keyyo Proximité a été portée à 450K€ début 2014 puis convertie en augmentation de capital de la filiale le 13 juin. KEYYO Proximité a désormais atteint son seuil de rentabilité et génère les fonds nécessaires à sa croissance, la convention de compte courant n'a donc pas été renouvelée.

### (e) Autres immobilisations financières

Ces immobilisations sont constituées d'actions propres pour 1251K€ et de dépôts et cautions versés pour 167K€. La hausse du montant immobilisé correspond principalement aux rachats de titres Keyyo réalisés sur le marché en 2014. Ces titres ont fait l'objet d'une annulation le 26 février 2015.

#### 4.2.1.2. Amortissements et provisions d'actif (K euros)

<b>Amortissements (En K€)</b>	<b>2013-12</b>	<b>Augmentatio n</b>	<b>Cession ou Rebut</b>	<b>2014-12</b>
Frais d'établissement	-	-	-	-
Recherche et développement	1 560	360	- 160	1 760
Concessions, brevets, droits similaires	311	93	- 111	293
Fonds commercial	503	25	- 453	75
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	-	-	-	-
<b>Total immobilisations incorporelles</b>	<b>2 374</b>	<b>479</b>	<b>- 725</b>	<b>2 128</b>
Terrains	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillage industriels	873	162	- 15	1 020
Autres immobilisations corporelles	636	274	- 173	736
Immobilisations en cours	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-
<b>Total Immobilisations corporelles</b>	<b>1 508</b>	<b>436</b>	<b>- 188</b>	<b>1 756</b>
Participations évaluées selon mise en équivalence	-	-	-	-
Autres participations	-	-	-	-
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Prêts	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	-	-	-	-
<b>Total Immobilisations financières</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL</b>	<b>3 882</b>	<b>915</b>	<b>- 912</b>	<b>3 884</b>

L'évolution de nos systèmes d'information a engendré la mise au rebut de certains développements antérieurs amortis à 100%. 160Ke ont d'actifs ont ainsi été annulés au titre de 2014.

Une dépréciation complémentaire de 25K€ a été enregistrée pour notre fonds commercial de Clichy réintégré en 2013. La provision est donc de 75K€, et la valeur nette de l'actif de 25K€.

#### 4.2.1.3. Positions nettes des immobilisations fin 2014

<b>Immobilisations Nettes (K€)</b>	<b>Brut</b>	<b>Provisions &amp; Amort.</b>	<b>Net</b>	<b>Durée</b>
Frais d'établissement	-	-	-	N/A
Recherche et développement	2 595	1 760	835	3 ans
Concessions, brevets, droits similaires	421	293	128	1 à 15 ans
Fonds commercial	628	75	553	N/A
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	N/A
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	6	-	6	N/A
<b>Total immobilisations incorporelles</b>	<b>3 651</b>	<b>2 128</b>	<b>1 522</b>	
Terrains	-	-	-	N/A
Constructions	-	-	-	N/A
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 270	1 020	250	1 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles (1)	1 422	736	685	2 à 5 Ans
Immobilisations en cours	-	-	-	N/A
Avances et acomptes	-	-	-	N/A
<b>Total Immobilisations corporelles</b>	<b>2 691</b>	<b>1 756</b>	<b>935</b>	
Participations évaluées selon mise en équivalence	-	-	-	N/A
Autres participations	1 180	-	1 180	N/A
Créances rattachées à des participations	-	-	-	N/A
Autres titres immobilisés	-	-	-	N/A
Prêts	-	-	-	N/A
Autres immobilisations financières	1 413	-	1 413	N/A
<b>Total Immobilisations financières</b>	<b>2 593</b>	<b>-</b>	<b>2 593</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>8 935</b>	<b>3 884</b>	<b>5 051</b>	

#### 4.2.2. Stocks (renvoi 2)

Les stocks sont constitués de matériels destinés aux installations de voix sur IP et de matériels KEYYO. Ils représentent une valeur brute de 226K€ fin 2014 en augmentation de 78K€. Le volume des stocks a augmenté au cours de l'exercice avec le lancement d'une nouvelle gamme de produits et l'augmentation des volumes d'activations clients. La provision pour stock déprécié reste stable à 3K€.

#### 4.2.3. Etat des créances (renvoi 3)

<b>Actif circulant et charges constatées d'avance (K€)</b>	<b>Montant</b>		<b>A plus d'un</b>
	<b>brut</b>	<b>A un an</b>	<b>an</b>
Avances et acomptes versés sur commandes	97	97	-
Clients	1 586	1 586	-
Fournisseurs débiteurs - Avoirs à recevoir	45	45	-
Personnel	4	4	-
Organismes sociaux	38	38	-
IS / CIR / CII / CICE	366	366	-
Taxe sur la valeur ajoutée	160	160	-
Autres	-	-	-
Charges constatées d'avance	161	161	-
<b>TOTAL</b>	<b>2 458</b>	<b>2 458</b>	<b>-</b>

Keyyo a demandé le versement de crédit impôt recherche et crédit impôt innovation au titre de 2013 et 2014. Ces montants figurent à l'actif de fin 2014 pour 265K€. Nos travaux de 2013 ont fait l'objet de demandes de précisions par le ministère de la recherche qui ont été fournies par nos équipes au premier trimestre 2015.

Le CICE a fait l'objet d'une comptabilisation au crédit du compte # 648700 et a donc donné lieu à une diminution des charges de personnel. Au 31 décembre 2014, le CICE constitue un produit non imposable de 101K€. Il ne fait pas l'objet de préfinancement. Cette baisse de charge a permis d'augmenter nos moyens en R&D et l'intégration des salariés d'Abbeville.

#### 4.2.4. Produits à recevoir par postes du bilan

Produits à recevoir (K€)	2014-12	2013-12	2012-12
Clients et comptes rattachés	610	535	727
Autres créances	46	301	315
CIR - CII - CICE	366	347	227
<b>TOTAL</b>	<b>1 022</b>	<b>1 183</b>	<b>1 269</b>

La baisse des autres créances est liée à une régularisation d'opérations figurant jusqu'ici en charges constatées d'avance et les factures non parvenues. Ce dossier a été soldé en 2014.

#### 4.2.5. Valeurs mobilières de placement (renvoi 4)

Valeurs mobilières de placement (K€)	2014-12	2013-12	2012-12
Actions propres / Contrat liquidité	53	44	39
Actions propres Réservées aux salariés	24	22	67
SICAV et CAT	3 223	2 554	2 569
<b>TOTAL</b>	<b>3 300</b>	<b>2 620</b>	<b>2 675</b>

Au 31 décembre 2014, la société KEYYO détient un total de 227.835 titres d'autocontrôle pour une valeur comptable de 1.328K€.

- 217.789 titres sont comptabilisés en immobilisations financières pour une valeur de 1251K€,
- 8.380 titres figurent au contrat de liquidité pour une valeur de 53K€,
- 4.666 titres actions sont en cours d'attribution pour une valeur de 24K€,

Dans le cadre des deux plans d'attribution d'actions mis en place par les conseils d'administration des 11 février 2009 et 27 mai 2009, d'un total de 132.000 actions, il a été attribué définitivement 3.000 actions au profit de salariés sur l'exercice 2014.

#### 4.2.6. Charges constatées d'avance (renvoi 5)

Charges Constatées d'avance (K€)	2014-12	2013-12	2012-12
Location	66	68	73
Assurances	10	8	12
Frais de réseaux	27	17	32
Maintenance	35	31	50
Commissions	-	152	223
Autres	24	55	37
<b>TOTAL</b>	<b>161</b>	<b>330</b>	<b>427</b>

Après avoir constaté l'impossibilité d'étaler des commissions figurant en charges constatées d'avance pour 130K€, Keyyo a décidé de reprendre cette somme et de constater la charge sur l'exercice 2014.

#### 4.2.7. Provision

Nature des provisions (K€)	2013-12	Augmentation	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	2014-12
Provision Clients	- 274	- 209	- 210	- 25	248
Provision sur Stock	- 3	-	-	-	3
Autres Provisions	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>- 277</b>	<b>- 209</b>	<b>- 210</b>	<b>- 25</b>	<b>251</b>

Le suivi des nouvelles procédures de recouvrement a encore permis d'améliorer la gestion du poste client en 2014.

## NOTE SUR LE BILAN PASSIF

### 4.2.8. Capitaux Propres (renvoi 6)

Capitaux Propres (K€)	2013-12	Affectation du résultat N-1	Résultat Exercice N	2014-12
Capital	760			760
Primes d'émission	1 609			1 609
Reserve Légale	28	48		76
Report à nouveau	534	981		1 514
Résultat de l'exercice	1 029	-1 029	1 238	1 238
<b>Total Capitaux Propres</b>	<b>3 959</b>	<b>0</b>	<b>1 238</b>	<b>5 197</b>

Le capital social s'élève à 760K€. Il est composé de 2.375.000 actions de 0,32 € de nominal.  
Les capitaux propres représentent 5.197K€, et progressent de 1238K€, le montant du résultat 2014.

### 4.2.9. Provisions pour risques et charges (renvoi 7)

Nature des provisions (K€)	2013-12	Augmentation	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	2014-12
Provision pour litiges commerciaux	8	-	-	-	8
Provision pour Perte de Change	-	6	-	-	6
Provision pour IDR	24	36	-	-	61
Provision pour litiges prud'homaux	15	30	45	-	-
Provisions Amendes et Pénalités	152	-	152	-	-
Provisions AAG Attribuées	15	12	11	-	16
<b>Provisions Totales</b>	<b>214</b>	<b>84</b>	<b>208</b>	<b>-</b>	<b>91</b>

Une provision pour perte de change a été enregistrée pour 6K€, ce risque s'est matérialisé début 2015.

La provision pour IDR correspond à l'indemnité de départ en retraite des salariés. Elle a augmenté de 36 K€ sur l'exercice du fait de la baisse des taux d'actualisation et de l'augmentation du nombre de salariés.

L'administration a remis en cause une partie de nos demandes de remboursement de CIR sur les exercices 2011 et 2012. Ces sommes ont fait l'objet d'une provision en 2013. Nos différents recours devant le tribunal administratif ayant été rejetés, nous avons constaté la perte en 2014.

La provision pour litige prud'homal a été reprise suite à la réalisation du risque courant 2014.

### 4.2.10. Etat des dettes (Renvoi 8 et 9)

Dettes financières (K€)	2014-12	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunt	1 875	500	1 375	-
Compte bancaire	2	2	-	-
Cautions reçues	49	-	49	-
Concours bancaires	-	-	-	-
Compte d'associés	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>1 927</b>	<b>502</b>	<b>1 424</b>	<b>-</b>

Dettes courantes (K€)	Montant			Plus de 5 ans
	total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	
Dettes Fournisseurs	2 737	2 737	-	-
Dettes sociales	788	788	-	-
Dettes fiscales	424	424	-	-
Autres dettes	119	119	-	-
Produits constatés d'avance	465	465	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>4 534</b>	<b>4 534</b>	-	-

#### 4.2.11. Charges à payer par postes du bilan

Charges à payer (K€)	2014-12	2013-12	2012-12
Emprunts & dettes établissements de crédit	2	3	3
Fournisseurs	1 307	1 430	1 542
Dettes fiscales & sociales	693	604	526
Autres dettes	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>2 002</b>	<b>2 037</b>	<b>2 071</b>

#### 4.2.12. Produits constatés d'avance (renvoi 9)

Produits Constatés d'Avance	2014-12	2013-12	2012-12
Opérateurs	51	17	15
Premium	162	125	126
Proximité	97	82	98
Télévente	155	115	113
Autre	-	-	0
<b>TOTAL</b>	<b>465</b>	<b>339</b>	<b>353</b>

Les produits constatés d'avance correspondent à des facturations non consommées à la clôture de l'exercice 2014.



### **4.3. NOTE SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT**

#### **4.3.1. Chiffre d'affaires (renvoi 10)**

Le chiffre d'affaires de l'exercice progresse de 3% à 21.764K€. La croissance de l'activité entreprise est désormais plus importante que le recul de l'activité particulier. Cette tendance devrait se poursuivre en 2015 renforçant notre croissance.

#### **4.3.2. Production immobilisée (renvoi 11)**

Le poste de production immobilisée progresse à 789K€ et se compose de :

- 332 K€ de matériels prêtés ou loués à nos clients,
- 456 K€ de frais de Recherche et Développement immobilisés.

#### **4.3.3. Reprises sur provisions, transfert de charges (renvoi 12)**

Le poste reprises et provisions, transferts de charges se compose principalement de :

- 235 K€ de reprise sur provision clients,
- 45 K€ de reprise sur provision pour risques et charges,
- 34 K€ de transferts de charges et avantages en nature véhicule des salariés.

#### **4.3.4. Achats de marchandises et de service (renvoi 13)**

Ce poste progresse de 457K€ soit 5% à 9.519K€. L'activité a continué de profiter d'un mix favorable du fait du développement du business entreprise, mais l'augmentation du coût des communications vers certaines destinations d'Afrique du Nord a impacté nos marges.

#### **4.3.5. Autres achats et charges externes (renvoi 14)**

Ce poste baisse de 547K€, notamment du fait de l'intégration de services jusqu'ici externalisés. Une partie des coûts se trouve ainsi transféré vers la masse salariale.

Nos dépenses marketing ont augmenté avec le développement d'une nouvelle image de marque, la réalisation de nouveaux spots publicitaires et de nouvelles bannières web.

#### **4.3.6. Salaires et charges sociales (renvoi 15)**

Ils s'établissent à 5.427K€ contre 4 548 K€ un an plus tôt. (+878K€)

Cette hausse s'explique par l'internalisation de notre plate-forme d'appel et les recrutements réalisés en recherche et développement et au commerce.

Les effectifs de la société au 31 décembre 2014 progressent de 27 personnes pour atteindre 94 salariés

<b>Effectif de la Société</b>	<b>2014-12</b>	<b>2013-12</b>	<b>2012-12</b>
Cadres	48	46	45
Non Cadres	45	19	17
Apprentis	1	2	1
<b>Total</b>	<b>94</b>	<b>67</b>	<b>63</b>

Keyyo a opté pour la comptabilisation du CICE en diminution des charges patronales, ce dispositif a représenté 101K€ de baisse de charges et a permis de financer de nouveaux postes d'ingénierie et de Recherche et Développement.

#### **4.3.7. Résultat financier (renvoi 16)**

Le Résultat Financier 2014 est une perte de 13K€.

Les produits financiers sont essentiellement composés d'intérêts financiers perçus sur des comptes à terme.

Les charges financières quant à elles sont essentiellement composées d'intérêts des emprunts. Une provision pour perte de change a été comptabilisé pour 6K€ en fin d'année.

#### 4.3.8. Résultat exceptionnel (renvoi 17)

Le résultat exceptionnel 2014 est une perte de 41K€  
Il se compose principalement d'une condamnation prud'homale pour 45K€.

#### 4.3.9. Ventilation de l'impôt sur les bénéfices (renvoi 18)

Niveau de résultat (€)	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	1 175	118	1 293
Résultat financier	-13	0	-13
Résultat exceptionnel	-41	0	-41
<b>TOTAL</b>	<b>1 121</b>	<b>118</b>	<b>1 238</b>

Le montant de l'impôt sur les sociétés correspond au produit des CIR et CII 2015.

2014	Impôts	
Accroissements et allègements (K€)	Montant	Taux 33,33%
<b>Accroissements</b>	-	-
Provisions réglementées	-	-
Subvention à réintégrer au résultat	-	-
<b>Allègements</b>	10 524	3 508
Provisions non déductibles l'année de dotation	294	98
Total des déficits exploit. reportables	10 230	3 410
Total des moins-values à long terme	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>10 524</b>	<b>3 508</b>

## 4.4. AUTRES INFORMATIONS

### 4.4.1. Filiales et participations

En octobre 2011, KEYYO a fait l'acquisition de 100 % du capital de la société A-TRIBU TELECOM, opérateur téléphonique spécialisé dans la fourniture de solutions de téléphonie fixe et mobile auprès des TPE et PME. Cette acquisition renommée KEYYO PROXIMITE en 2012 a permis à KEYYO d'ouvrir sa première agence commerciale en région Est. En 2013 Keyyo Proximité a ouvert une deuxième agence dans le sud est de la France, à Sophia Antipolis. En 2014 Keyyo Proximité a atteint son seuil de rentabilité et poursuivi son développement.

### 4.4.2. Parties liées

Keyyo Proximité a signé, le 16 décembre 2011, avec la société KEYYO une convention de compte courant afin de contribuer au financement de ses besoins opérationnels. Cette convention ne prévoyait aucun intérêt à courir sur les avances versées, et avait été renouvelé en 2012 et 2013.

Le montant des prêts consentis au travers de cette convention ont été portés à 450.000€ et utilisés pour recapitaliser Keyyo Proximité le 13 juin 2014. La filiale a désormais atteint son seuil de rentabilité et contribue désormais positivement au cash-flow du groupe Keyyo.

### 4.4.3. Rémunération des dirigeants

Le conseil d'administration en date du 12 avril 2012 a décidé de renouveler le mandat de Directeur Général de Monsieur Philippe HOUDOUIN, pour une nouvelle durée de trois ans qui expirera à l'issue du Conseil d'Administration réuni pour arrêter les comptes de l'exercice clos le 31/12/2015.

Le conseil d'administration a décidé à l'unanimité, le 2 décembre 2009, de verser à Monsieur Philippe HOUDOUIN à compter du 1er janvier 2010 une rémunération de 2 K€ euros bruts mensuels en sa qualité de Président du Conseil d'administration. Monsieur Philippe Houdouin a perçu au cours de l'année 2014 une rémunération brute de 24 K€.

Il est par ailleurs indiqué que KEYYO a signé le 22 décembre 2009 une convention de prestations de services avec la société MAGELIO CAPITAL, société actionnaire à hauteur de plus de 10% du capital de KEYYO, dont Monsieur Philippe HOUDOUIN est actionnaire et directeur général, dont l'objet est le conseil en matière de stratégie, management et financements dans le domaine des télécommunications. En contrepartie de ces prestations, MAGELIO CAPITAL perçoit à compter du 1er janvier 2010 un honoraire mensuel et forfaitaire de 19,5 K€ hors taxes. Cette convention a été conclue pour une durée indéterminée, résiliable avec un préavis de douze mois en cas de dénonciation de la convention.

Cette convention a été préalablement autorisée par le conseil d'administration conformément à l'article L225-38 du Code du commerce car Monsieur Philippe HOUDOUIN est directeur général de MAGELIO CAPITAL.

La société MAGELIO a perçu au cours de l'année 2014 des honoraires de 234 K€.

L'assemblée générale mixte du 5 juin 2014 a décidé d'allouer 36K€ de jetons de présence aux administrateurs. Le Conseil d'Administration du 25 février 2015 a décidé de fixer un jeton variable en fonction de la présence effective au Conseil d'Administration et d'allouer les jetons de présence selon cette répartition.

Aucun autre engagement n'a été contracté au profit des dirigeants.

#### **4.4.4. Informations relatives au crédit-bail**

Aucun contrat de crédit-bail n'est en cours au 31 décembre 2014.

#### **4.4.5. Engagements hors bilan**

##### ***Engagements hors bilan reçus***

Au 30 septembre 2014, la période de tirage de 24 mois des deux lignes de crédits de 2 000 000 € obtenus auprès du CDN et du LCL est arrivée à échéance.

Nous avons maintenu un tirage de 1.000.000€ sur chacune de ces lignes et avons débuté leur remboursement par échéance trimestrielle sur 48 mois.

Au 31 décembre 2014, le montant des emprunts correspondant est de 1.875.000€

##### ***Engagements hors bilan donnés***

Le volume d'heures de formation (DIF) cumulé au 31 décembre 2014 est de 6 130 heures valorisées à 129.362 €. Durant l'exercice 2014, un collaborateur cadre a utilisé au total 9 heures de formation dans le cadre du DIF.

#### 4.4.6. Tableau des filiales et participation au 31 décembre 2014

KEYYO - Tableau des filiales et participations 2014

Sociétés	Nombre de titres détenus	Capital social	Capitaux propres autres que le capital (*)	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et Avances consentis par Sté (brut) (**)	Montant des cautions fournies par la société	Chiffre d'affaires de l'exercice clos	Résultat de l'exercice clos	Dividendes enregistrés au cours du dernier exercice
					Brute	Nette					
<b>KEYYO PROXIMITE</b>											
31 Rue LEROUX 55500 Ligny-en-Barrois	2 000	20	76	100,00%	1 180	1 180	-	-	1 386	29	-
<b>TOTAL</b>	<b>2 000</b>	<b>20</b>	<b>76</b>		<b>1 180</b>	<b>1 180</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 386</b>	<b>29</b>	<b>-</b>

(\*) y compris le résultat de l'exercice.

(\*\*) Y compris les comptes courants d'associés.

#### 4.4.7. Evénements importants survenus depuis la date de clôture de l'exercice écoulé

Conformément aux délégations entérinées par l'assemblée du 5 juin 2014, le conseil d'administration du 25 Février 2015 a validé une réduction de capital de 215.000 titres détenus en autocontrôle, ramenant le capital de Keyyo de 760.000 à 691.200€ et le nombre d'actions de 2.375.000 à 2.160.000. Cette opération permet à Keyyo d'optimiser son bilan tout en permettant de créer de la valeur pour ses actionnaires.



Société anonyme au capital de 691.200 Euros  
92-98, boulevard Victor Hugo, 92110 Clichy  
390.081.156 R.C.S NANTERRE

**Rapport de gestion du Conseil d'Administration  
sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014**

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts de votre société, nous vous présentons ci-après, le rapport de gestion de votre Conseil d'administration sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> janvier 2014 et clos le 31 décembre 2014.

Nous rappelons que le groupe Keyyo se compose de deux entités juridiques, la société anonyme KEYYO, la société mère du groupe dont le siège se situe à Clichy, et la société KEYYO PROXIMITE, société fille rachetée en 2011 et basée à Bar le Duc.

Les actions de KEYYO sont admises aux négociations sur NYSE Alternext à Paris. Les négociations se déroulent en continu sous le code ISIN FR0000185621, sous le code mnémonique ALKEY.

**1 - Présentation et règles d'établissement des comptes annuels :**

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes sociaux sont conformes à la réglementation en vigueur.

Les comptes consolidés du Groupe sont établis d'après les normes IFRS.

Les états présentés ne comportent pas, au niveau des méthodes d'évaluation et de présentation des comptes, de modifications par rapport à l'exercice précédent.

## 2 - Situation et activité du groupe au cours de l'exercice écoulé :

### 2.1. KEYYO, Résultats Sociaux

Le chiffre d'affaires Keyyo SA progresse en 2014 après 3 années consécutives de repli. Sa croissance est de 3.2% à 21.764K€. Cette progression traduit les efforts réalisés depuis deux ans dans notre approche commerciale et notre stratégie d'innovations.

La marge brute est de 12.921K€ en 2014 contre 12.502K€ un an plus tôt, soit un taux pratiquement stable de 59.4%.

Le montant total des charges d'exploitation s'élève à 21.753 K€ contre 21.025 K€ sur l'exercice précédent, soit une augmentation de 3,5 %.

Les autres achats et charges externes s'élèvent à 4.787 K€ contre 5.334 K€ sur l'exercice précédent, soit une baisse de 10.3%. Cette évolution s'explique principalement par l'internalisation de notre plateforme de centre d'appel d'Abbeville et la baisse des honoraires, ces derniers ayant été impactés en 2013 par des éléments non récurrents liés à l'OPRA.

Les impôts et taxes s'élèvent à 396 K€ contre 381 K€ sur l'exercice précédent. Cette augmentation est principalement due à la CVAE qui progresse du fait de notre croissance.

Les charges de personnel s'élèvent à 5.427 K€ contre 4.548 K€ sur l'exercice précédent, soit une hausse de 19.3%. Cette augmentation est principalement liée à notre effectif qui a progressé de 27 postes en 2014 suite à l'internalisation de notre plateforme d'Abbeville (25 salariés). Keyyo SA comptait 94 collaborateurs fin 2014. Nous avons opté pour une comptabilisation du CICE en diminution des charges patronales. Cette aide représente un montant de 101K€ pour l'exercice et a notamment permis l'internalisation de notre plateforme d'Abbeville et le recrutement de personnel d'ingénierie et R&D

Les dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations s'élèvent à 915 K€ contre 929 K€ sur l'exercice précédent, soit une diminution de 1.5%.

Les dotations aux provisions sur actif circulant s'élèvent à 209 K€ contre 271 K€ en 2013. Cette baisse est due aux moindres dotations de la provision client en 2014.

La dotation aux provisions pour risques et charges passe de 15 K€ en 2013 à 66K€ en 2014. Cette hausse est principalement due à la hausse importante de la provision d'indemnité pour départ à la retraite ainsi qu'une dotation complémentaire pour un dossier prudhommal soldé en 2014.

Les autres charges s'élèvent à 434 K€ contre 485 K€ l'exercice précédent, soit une baisse de 51 K€. La principale raison est la baisse des pertes clients entre 2013 et 2014

En conséquence, le résultat d'exploitation s'établit à 1175 K€ contre 979 K€, soit une augmentation de 20%

Le résultat financier fait apparaître une charge de 13 K€ contre un bénéfice de 6 K€ l'année précédente. Cette baisse de résultat provient principalement des charges d'intérêts supplémentaires engendrées par les lignes de crédits restant à rembourser à hauteur de 1.875 K€ à la clôture de l'exercice ainsi qu'à des pertes de change.

Après un résultat exceptionnel négatif de 41 K€ et un crédit d'impôt de 118 K€ le résultat net de l'exercice 2014 s'élève à un bénéfice de 1.238 K€ contre 1.029 K€ en 2013.

Le total du bilan s'élève à 11.7487 K€ contre 10.907 K€ sur l'exercice précédent.

La société dispose d'une trésorerie brute de 4.265 K€ au 31 décembre 2014, et de 2.388K€ nette d'emprunts et concours bancaire qui représentent 1.877 K€.

## **2.2. KEYYO Proximité, Résultats Sociaux**

Acquise en 2011, la société Keyyo Proximité est un opérateur télécom local spécialisé dans la fourniture de solutions de téléphonie fixe et mobile auprès des TPE et PME. Cette société est consolidée dans les comptes du groupe KEYYO par intégration globale.

Auparavant déficitaire du fait d'importants investissements commerciaux, KEYYO PROXIMITE a été recapitalisé en juin 2014 à hauteur de 450K€ par apport de compte courant.

Au 31 décembre 2014, l'activité de cette filiale fait apparaître les éléments suivants :

- Le chiffre d'affaires annuel s'élève à 1.363 K€ contre 919 K€ pour l'exercice précédent, les autres produits d'exploitation passent de 34 K€ en 2013 à 40K€ en 2014;
- Les charges d'exploitation s'élèvent à 1.394 K€ contre 1.143 K€ pour l'exercice précédent ;
- Le résultat d'exploitation s'élève à un profit de 32 K€ K€ contre une perte de 189 K€ en 2013 ;
- Le résultat net est un profit de 31 K€ contre une perte de 183 K€ pour l'exercice précédent.

Ces résultats positifs s'expliquent par les investissements réalisés pour financer la croissance de la structure au cours des exercices précédents, les perspectives financières de la structure devraient continuer de progresser au cours des prochaines années.

## **2.3. Groupe KEYYO, Résultats Consolidés selon les normes IFRS**

Le chiffre d'affaires du groupe s'élève à 22.345 K€ fin 2014 contre 21.429 K€ au 31 décembre 2013, soit une hausse de 4.3%.

Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à 21.230 K€ pour l'exercice écoulé. Par conséquent le résultat opérationnel du groupe s'élève à 1.115 K€ contre 808 K€ en 2013.

Le résultat opérationnel récurrent 2014 s'élève à 1.296 K€ contre 1.035 K€ l'année précédente.

Le résultat financier se solde par une charge de 14K€ contre un profit de 16 K€ l'année précédente.

En conséquence, et après prise en compte du produit d'impôt sur les résultats de 147 K€, le résultat net du groupe s'élève à un bénéfice de 1.248 K€ contre 894 K€ en 2013.

Le total de bilan consolidé au 31 décembre 2013 s'élève à 10.425 K€ contre 9.913 K€ l'année précédente.

### 3 - Évolutions prévisibles et perspectives d'avenir :

#### 3.1. Pour KEYYO :

Durant ces cinq dernières années KEYYO s'est appliquée à développer ses activités auprès des entreprises.

Sur un marché des télécoms en pleine déflation, KEYYO poursuit sa stratégie de développement avec une activité entreprise qui représente désormais 76% de son CA global.

L'activité du marché particulier a poursuivi son repli comme nous l'avions anticipé.

Fort de nos nombreuses innovations 2014 et de notre nouvelle image de marque, nous prévoyons une croissance soutenue coté Entreprise et une baisse du déclin de l'activité Particuliers en 2015, les perspectives devraient donc rester favorables au cours de l'exercice.

Les objectifs du Groupe KEYYO sont :

- de préserver, développer et étendre le contenu technologique de l'entreprise en préservant son indépendance technologique ;
- de déployer un catalogue de services de téléphonie hébergée unique en France ;
- de répondre à plusieurs marchés avec des offres adaptées.

#### 3.2 Pour KEYYO PROXIMITE :

Après avoir réalisé un bond de plus de 50% en 2014, l'activité de KEYYO PROXIMITE devrait poursuivre sa croissance en 2015. L'équipe continue le développement commercial de ses deux agences locales et la rentabilité de l'activité devrait donc continuer de progresser au cours de l'exercice.

### 4 - Evénements importants survenus depuis la date de clôture de l'exercice écoulé :

Conformément aux délégations entérinées par l'assemblée du 5 juin 2014, le conseil d'administration du 25 Février 2015 a procédé à une réduction de capital par annulation de 215.000 titres détenus en autocontrôle, ramenant ainsi le capital de Keyyo de 760.000 à 691.200€ et le nombre d'actions de 2.375.000 à 2.160.000. Cette opération permet à Keyyo d'optimiser son bilan tout en permettant de créer de la valeur pour ses actionnaires

### 5 - Changement significatif de la situation financière ou commerciale :

Depuis la fin de l'exercice 2014, aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale de la société n'est survenu.

### 6 - Principaux risques et incertitudes auxquels le groupe est confronté :

- Facteurs de risques liés à la société KEYYO

- *Risques liés à une insuffisance d'autofinancement pour satisfaire la politique de croissance*

Les infrastructures techniques et les équipements de télécommunication actuels sont appelés à évoluer. La migration vers la Voix sur IP que KEYYO a entrepris parmi les premiers est achevée. Toutefois la croissance de ses activités nécessitera de nouveaux investissements dans le futur qui devront être financés.

Par ailleurs, le développement commercial de la société a été le fruit de partenariats avec des sociétés de distribution, d'accords avec des apporteurs d'affaires ou de ventes à des grossistes. Ce mode indirect réclamait des investissements faibles ou nuls qui étaient autofinancés. Désormais, la société souhaite commercialiser directement ses services de VoIP ce qui nécessitera des investissements commerciaux conséquents qu'elle devra financer.

De plus, la société, malgré la trésorerie disponible et les lignes de crédit obtenues, ne serait pas en mesure de saisir d'autres opportunités commerciales ou de croissance externe, si elles se présentaient, sans faire appel à des financements extérieurs par essence aléatoires.



- *Risques liés à la maîtrise de la croissance interne*

KEYYO anticipe une croissance dans les années à venir. Toute croissance génère des difficultés inhérentes dans les domaines technique, commercial ou administratif.

Par ailleurs, la société est dépendante de ses principaux dirigeants, dont le départ pourrait mettre en cause les perspectives de développement escomptées. La plupart des salariés est liée par des clauses de non-concurrence.

- *Risques liés à la maîtrise de la trésorerie, risque de liquidité*

Le montant de la trésorerie disponible est significatif ce qui limite le risque d'insolvabilité de la société. Keyyo dispose par ailleurs de deux lignes de financement tirées à hauteur de 2.000.000 d'euros et remboursables trimestriellement sur 4 ans. La première échéance a été prélevé en au dernier trimestre 2014. La dette relative était donc de 1875.000 € fin décembre 2014.

- *Risques liés à l'évolution technologique*

KEYYO compte sur sa capacité technologique pour adapter ses offres aux besoins des consommateurs dans un environnement technologique extrêmement mouvant. Compte tenu de sa faible taille, KEYYO doit effectuer des choix technologiques en amont.

Un mauvais choix et/ou une maîtrise technique insuffisante pourraient conduire à des surcoûts importants pour la société.

- *Risques liés à l'absence de pérennité des résultats*

L'évolution du résultat net au cours des dernières années est la suivante :

- 598 K€ au 31/12/2010 ;
- + 473 K€ au 31/12/2011 ;
- + 562 K€ au 31/12/2012 ;
- + 1.029 K€ au 31/12/2013 ;
- + 1.238 K€ au 31/12/2014.

- *Historiques de pertes – rentabilité future incertaine*

Après 3 années de profit, le résultat 2010 s'est retrouvé déficitaire. Depuis 2011, Keyyo a renoué avec les bénéfices. Néanmoins, compte tenu de cet historique, de sa taille et du contexte économique du secteur des télécom, la rentabilité future de la société reste fragile.

- *Dépendance à l'égard des partenaires stratégiques et des réseaux de vente indirecte*

La société dispose de plusieurs possibilités alternatives d'approvisionnement qui limitent fortement le risque de dépendance lié à la résiliation éventuelle des contrats commerciaux avec ses fournisseurs. En fait le mode de fonctionnement habituel de la société consiste à router chaque appel vers le fournisseur offrant à un instant donné le meilleur rapport qualité / prix ; l'indépendance vis-à-vis d'un fournisseur particulier est donc très forte. Il en est de même des réseaux de vente indirecte dont aucun ne représente une part significative de son chiffre d'affaires.

- *Politique d'assurance de la société (Risques généraux et particuliers)*

Les différentes polices d'assurance souscrites par KEYYO représentent une charge de 60 K€ en 2014.

Elles couvrent les risques suivants:

- Responsabilité civile professionnelle	12 K€;
- Multirisque bureau	20 K€ ;
- Responsabilité des dirigeants	18 K€ ;
- Véhicules	9 K€.

- *Risques commerciaux*

Le risque lié à la défaillance des principaux clients de la société est faible. En effet, notre premier client est l'un des plus importants opérateurs français et le chiffre d'affaires correspondant est en grande partie compensé par des achats de liens et de minutes internationales chez ce même opérateur.

La répartition du chiffre d'affaires des principaux clients est la suivante :

Premier client :	13.5 % du CA ;
10 premiers clients :	27.1 % du CA dont 3.3% vers notre filiale Keyyo Proximité
100 premiers clients	40.3% du CA

- *Risques de taux de change*

Toutes les ventes de la société et la très grande majorité de ses achats sont libellés en euros. Notre exposition à la volatilité des cours est donc limitée à certains achats de matériels réalisés en zone dollar. L'activité de la société est donc peu sujette au risque de taux de change.

- *Risques liés à l'application de la réglementation sur les 35 heures*

L'application de la réglementation des 35 heures, en vigueur depuis 2001, ne soulève pas de difficultés particulières, ni dans la gestion des ressources humaines, ni dans la maîtrise des charges salariales.

- *Risques juridiques*

Dans le cours normal de son activité, la société peut être impliquée dans un certain nombre de procédures judiciaires, arbitrales et administratives. Les charges pouvant en résulter ne sont provisionnées que lorsqu'elles sont probables et que leur montant peut être soit quantifié, soit estimé dans une fourchette raisonnable. Le montant des provisions retenu est fondé sur l'appréciation du risque au cas par cas et dépend en majeure partie de facteurs autres que le stade d'avancement des procédures, étant précisé que la survenance d'événements en cours de procédure peut toutefois entraîner une réappréciation de ce risque.

- *Saisonnalité*

Néant.

- *Produits défectueux - risques liés aux actions en responsabilité*

Néant.

- *Nécessité de développer des services d'assistance clientèle et des services professionnels*

Néant.

- Facteurs de risques liés au secteur des télécommunications

- *Risques de concurrence*

KEYYO, très conscient du contexte fortement concurrentiel du marché des télécommunications, a orienté son développement sur des niches nécessitant un fort savoir-faire technique et marketing ; la difficulté à maîtriser ce savoir-faire constitue une barrière à l'entrée de nouveaux concurrents. Toutefois, la société ne s'abrite pas derrière ces barrières et table avant tout sur son dynamisme technique et commercial.

- *Réglementation*

La société exerce un métier réglementé par l'ARCEP dans le cadre des licences dont elle dispose (L34-1 et L33-1) ; son activité est conforme à la réglementation et la société n'a pas connaissance d'évolution réglementaire pouvant avoir un impact négatif sur son activité.

▪ *Risques industriels et liés à l'environnement*

L'activité industrielle de la société se réduit exclusivement à la commutation de minutes effectuée sur ses équipements de télécommunication situés à Paris (75), à Nanterre (92) et à Saint-Denis (93). La société n'a pas construit de réseau et ne diffuse aucun signal électromagnétique (comme ce peut être le cas pour les sociétés détenant en propre un réseau de téléphonie mobile).

En conséquence et compte tenu de la spécificité de son activité la société estime ne pas être soumise à des risques industriels ou liés à l'environnement.

• Risques liés aux marchés financiers

La société pourrait être amenée à annoncer des acquisitions ou des investissements. Ces acquisitions et investissements pourraient faire l'objet, en tout ou en partie, d'une rémunération en actions. Les acquisitions et investissements futurs, ou la publication par la société d'annonces concernant des acquisitions ou investissements pourraient avoir un effet dilutif sur le capital. Le fait qu'ils soient payés en numéraire ou en actions de la société, pourrait également avoir un effet négatif sur le cours de bourse en fonction de la réaction du marché.

## 7 - Informations sur les délais de paiement des fournisseurs

Solde des fournisseurs au 31/12/14 en K€		En %	Solde des fournisseurs au 31/12/13 en K€		En %
En totalité	1 427	100%	En totalité	1 685	100%
Echus	194	14%	Echus	243	14%
A échéance à 30 J	1 089	76%	A échéance à 30 J	1 285	76%
A échéance à 60 J	144	10%	A échéance à 60 J	156	9%

Les règlements fournisseurs sont principalement effectués dans un délai de 30 jours à date de facture.

## 8 - Activité de la société en matière de recherche et de développement :

Au cours de l'exercice 2014, la société a intensifié ses efforts de recherche et développement et immobilisés 456 K€ dans les comptes sociaux 2014, contre 384 K€ en 2013.

Les coûts de développement sont immobilisés lorsque le projet répond à l'ensemble des critères d'activation suivants :

- le projet a de sérieuses chances de réussite ;
- l'entreprise démontre son intention et sa capacité financière et technique d'achever le projet pour l'utiliser ou le vendre ;
- les dépenses attribuables au projet au cours de son développement peuvent être évaluées de façon fiable ;
- le projet générera des avantages économiques futurs qui bénéficieront à l'entreprise.

Les dépenses de recherche sont préalablement comptabilisées en charges lorsqu'elles sont engagées ; les dépenses encourues après l'achèvement du projet sont comptabilisées en charges sauf si elles permettent de générer des avantages économiques futurs supplémentaires.

Les développements activés dans les comptes sociaux sont amortis sur une durée de 3 ans.

## 9 - Inventaire des valeurs mobilières

Au 31 décembre 2014, les valeurs mobilières se décomposent de la manière suivante :

En K€	31/12/2014
- 13.046 Actions d'autocontrôle	77
dont 8.380 actions au titre du contrat de liquidité	
- Comptes à Terme et intérêts	3223
<b>Total des valeurs mobilières</b>	<b>3300</b>

## 10 - Dépenses visées par l'article 39-4 du code général des Impôts :

En application des dispositions de l'article 223 Quater du Code général des impôts, nous vous précisons que les dépenses non déductibles fiscalement, en application de l'article 39-4 dudit code, s'élèvent à un montant global de 24K€ et ont réduit le déficit reportable à due concurrence.

## 11 - Prises de participation significatives dans des sociétés ayant leur siège en France, ou prises de contrôle de telles sociétés :

KEYYO n'a pas pris de participation au cours de l'exercice 2014.

## 12 - Opérations sur titres réalisées par les dirigeants (Article 621-18-2 du code monétaire et financier et article 223-26 du règlement général de l'AMF)

En application des dispositions de l'article 621-18-2 du code monétaire et financier et de l'article 223-26 du règlement général de l'AMF, vous trouverez ci-après un tableau récapitulatif des opérations réalisés par les mandataires sociaux et les personnes qui leurs sont liées :

Noms	Date	Nature de l'opération	Quantité	Prix unitaire
Truffle Capital	20/02/14	VENTE	2 339	8,04 €
Administrateur	21/02/14	VENTE	860	7,35 €
	24/02/14	VENTE	401	7,36 €
	25/02/14	VENTE	200	7,11 €
	27/02/14	VENTE	100	7,08 €
	04/03/14	VENTE	300	7,10 €
	17/11/14	VENTE	7 335	6,37 €
	18/11/14	VENTE	17 000	6,37 €
	19/11/14	VENTE	300	6,38 €
	20/11/14	VENTE	2 050	6,38 €
	21/11/14	VENTE	2 350	6,38 €
	24/11/14	VENTE	250	6,38 €
	03/12/14	VENTE	750	6,38 €
	05/12/14	VENTE	3 536	6,47 €
	08/12/14	VENTE	200	6,50 €
	09/12/14	VENTE	3 153	6,52 €
	12/12/14	VENTE	300	6,41 €
	16/12/14	VENTE	44 500	6,38 €
	18/12/14	VENTE	422	6,41 €
	19/12/14	VENTE	7 649	6,38 €
	23/12/14	VENTE	1 200	6,40 €
	31/12/14	VENTE	244	6,38 €
	29/04/14	VENTE	24 000	6,53 €
	30/04/14	VENTE	21 650	6,52 €
	05/05/14	VENTE	50 000	6,58 €
	18/09/14	VENTE	247	6,50 €
	29/09/14	VENTE	351	6,39 €
	30/09/14	VENTE	127 334	6,34 €
	13/10/14	VENTE	80 000	6,23 €
	27/10/14	VENTE	20 000	6,43 €
	31/10/14	VENTE	600	6,42 €
	07/11/14	VENTE	550	6,38 €
	10/11/14	VENTE	250	6,38 €
	11/11/14	VENTE	30	6,38 €
	12/11/14	VENTE	50	6,38 €
	17/11/14	VENTE	10 165	6,36 €

### **13 - Rémunérations et avantages de toute nature versés par la société à chaque mandataire social au titre de leur mandat :**

#### **13.1 Rémunération du Président Directeur Général**

Le conseil d'administration en date du 12 avril 2012 a renouvelé le mandat de Directeur Général de Monsieur Philippe HOUDOUIN, pour une nouvelle durée de trois ans qui expirera à l'issue du Conseil d'Administration réuni pour arrêter les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Conformément au conseil d'administration du 2 décembre 2009, Monsieur Philippe HOUDOUIN perçoit depuis le 1er janvier 2011 une rémunération de 2.000 euros bruts mensuels en sa qualité de Président du Conseil d'administration.

Il est par ailleurs indiqué que KEYYO a versé en 2014 à la société MAGELIO CAPITAL, des honoraires de 234 K€ hors taxes conformément à la convention de prestations de services préalablement autorisée par le conseil d'administration en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce relatives aux conventions réglementées, Monsieur Philippe Houdouin est directeur général de MAGELIO CAPITAL. Keyyo a également versé 8K€ de défraiement à Magelio en 2014.

Cette convention a été conclue pour une durée indéterminée, résiliable avec un préavis de douze mois en cas de dénonciation de la convention.

#### **13.2. Rémunération des Administrateurs**

L'Assemblée Générale mixte du 5 juin 2014 a décidé d'allouer 36.000 € de jetons de présence aux administrateurs. Le Conseil d'Administration du 25 février 2015 a décidé de fixer un jeton variable en fonction de la présence effective au Conseil d'Administration et d'allouer les jetons de présence selon cette répartition.

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2014, la répartition a été la suivante :

- Philippe HOUDOUIN	9.818 €
- Silvère BAUDOUIN :	6.545 €
- Michel PICOT :	9.818 €
- Bernard-Louis ROQUES	3.273 €
- Aldo MAREUSE	3.273 €
- TRUFFLE CAPITAL	3.273 €

Aucun autre engagement n'a été contracté au profit des dirigeants.

**14 - Liste des mandats et fonctions exercées dans toute société, durant l'exercice écoulé, par chacun des mandataires sociaux :**

**14.1. Pour la société KEYYO :**

**Monsieur Philippe Houdouin** nommé administrateur de la société le 19 mai 2006, renouvelé dans son mandat soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera réunie en l'an 2018 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé. Nommé Directeur général le 19 décembre 2006 pour une durée de 3 ans, il a été renouvelé dans ses fonctions par le Conseil d'Administration du 12 avril 2012. Le conseil d'administration qui s'est réuni le 27 avril 2015 a renouvelé son mandat de directeur général pour une nouvelle durée de 3 ans, qui expirera à l'issue du Conseil d'administration réuni en l'an 2018 pour arrêter les comptes de l'exercice écoulé

Depuis le 8 janvier 2008 Monsieur Philippe Houdouin assume également les fonctions de Président du Conseil d'Administration de la société KEYYO. Il a été renouvelé dans son mandat par le Conseil d'Administration du 31 mai 2012 pour une durée de 6 ans soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui sera réunie en l'an 2018 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Ci-dessous, la totalité des mandats exercés par Philippe Houdouin au cours des 5 derniers exercices :

Société	Mandat	2010	2011	2012	2013	2014
Keyyo	Administrateur	x	x	x	x	x
Keyyo	Directeur Général	x	x	x	x	x
Keyyo	Président Directeur Général	x	x	x	x	x
Magelio	Directeur Général	x	x	x	-	-
Magelio	Président	-	-	-	x	x
Lascom	Administrateur	x	x	x	x	x
Bladiphone	Président	x	-	-	-	-
Normaction*	Représentant Permanent du Président personne moral	x	-	-	-	-
Keyyo Mobile	Représentant Permanent du Président personne moral	x	x	-	-	-
Keyyo Proximité	Représentant Permanent du Président personne moral	-	x	x	x	x
Holding Incubatrice Internet et Mobile SA	Administrateur			x	x	-

x : année d'exercice du mandat

\* ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire 03/2011

Les mandats exercés en 2014 le sont toujours à la date d'émission de ce document.

- **Monsieur Bernard Louis Roques** a été nommé administrateur de la société par l'assemblée du 19 mai 2006 et a été renouvelé le 31 mai 2012 pour une durée de 6 ans soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui sera réunie en l'an 2018 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Ci-dessous, la totalité des mandats exercés par Bernard Louis Roques au cours des 5 derniers exercices :

Société	Mandat	2010	2011	2012	2013	2014
Keyyo	Administrateur	x	x	x	x	x
MoMac Wireless Holdings	membre du Conseil de Surveillance	x	x	x	x	x
Truffle Capital	Directeur Général	x	x	x	x	x
Truffle Capital	Administrateur	x	x	x	x	x
Netbooster,	Administrateur	x	x	x	x	x
Netbooster,	Président du Conseil de Surveillance	-	-	-	-	x
Populis Ltd	Administrateur	x	x	x	x	x
Populis	Administrateur	x	x	x	x	-
NetMedia Europe	Administrateur	x	x	x	x	x
Deny-All	Administrateur	x	x	x	x	x
Equitime	membre du Conseil de Surveillance	x	x	x	x	-
PeopleCube Holding B.V.	membre du Conseil de Surveillance	x	x	x	x	-
MoMac B.V	membre du Conseil de Surveillance	x	x	x	x	x
Makasi (ex LeadMedia Group)	Administrateur	x	x	x	x	x
BoosterMedia BV	Administrateur	x	x	x	x	x
Utel	Administrateur	-	x	x	x	x
Horizontal Software	Administrateur	-	x	x	x	x

x : année d'exercice du mandat

Les mandats exercés en 2014 le sont toujours à la date d'émission de ce document.

- **Monsieur Michel Picot** a été nommé en qualité d'administrateur de la société par cooptation lors du conseil d'administration du 21 avril 2008 en remplacement de Monsieur Eric Saiz démissionnaire, pour la durée de mandat restant à courir de ce dernier, sa nomination a été ratifiée par l'assemblée du 23 juin 2008. Il a été renouvelé le 31 mai 2012 pour une durée de 6 ans soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui sera réunie en l'an 2018 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Ci-dessous, la totalité des mandats exercés par Michel Picot au cours des 5 derniers exercices :

Société	Mandat	2010	2011	2012	2013	2014
Keyyo	Administrateur	x	x	x	x	x
Advest SA	Président	x	x	x	x	x
Diaxonhit (ex Exonhit Therapeutics)	membre du Conseil de Surveillance	x	x	x	x	x
Amisco NV	membre du Conseil de Surveillance	x	x	x	x	x
Telogic	membre du Conseil de Surveillance	x	x	-	-	-
Sigfox	Administrateur	x	x	x	x	x
Holding incubatrice Telecom et mobile	Administrateur	x	x	x	x	x
Holding incubatrice Internet	Administrateur	x	x	x	x	x
Holding incubatrice Logiciel	Administrateur	x	x	x	x	x

x : année d'exercice du mandat

Les mandats exercés en 2014 le sont toujours à la date d'émission de ce document.

- **La société TRUFFLE CAPITAL** a été nommée administrateur de la société par cooptation lors du conseil d'administration du 2 décembre 2009 en remplacement de Monsieur Mark Bivens démissionnaire, pour la durée du mandat restant à courir de ce dernier et a été renouvelé pour une durée de 6 ans le 31 mai 2012 soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui sera réunie en l'an 2018 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé. Monsieur Mark Bivens représente TRUFFLE CAPITAL au Conseil d'Administration.

Ci-dessous, la totalité des mandats exercés par Mark Bivens au cours des 5 derniers exercices :

Société	Mandat	2010	2011	2012	2013	2014
Keyyo	Représentant Truffle, Administrateur	x	x	x	x	x
Leadmedia Group	Représentant Truffle, Administrateur	x	x	x	x	x
MoMac Wireless Holdings	Membre du Conseil de Surveillance	x	x	x	x	x
BoosterMedia B.V.	membre du Conseil de Surveillance	x	x	x	x	x
PeopleCube Holding B.V.	membre du Conseil de Surveillance	x	x	x	x	x
NetMedia Europe	membre du Conseil de Surveillance	x	x	x	x	x
Booster Media B.V.	membre du Conseil de Surveillance	x	x	x	x	x
Utel SAS	Représentant Truffle, Administrateur		x	x	x	x

x : année d'exercice du mandat



La société TRUFFLE CAPITAL a démissionné de son mandat d'administrateur KEYYO le 10 Mars 2015 et le conseil d'administration du 27 avril 2015 en a pris acte.

- **Monsieur Aldo Mareuse** a été nommé en qualité d'administrateur de la société par l'assemblée générale ordinaire du 17 juin 2010 pour une durée de six ans qui expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui sera réunie en l'an 2016 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Ci-dessous, la totalité des mandats exercés par Aldo Mareuse au cours des 5 derniers exercices :

Société	Mandat	2010	2011	2012	2013	2014
Keyyo	Administrateur	x	x	x	x	x
Orascom Telecom Algérie (OTA)	Administrateur	x	x			
Dada SPA	Administrateur				x	x
Egyptian Company for Mobile Services (ECMS)	Administrateur	x	x	x		
Mobilink	Administrateur	x	x			
Orascom Telecom Tunisia (OTT)	Administrateur	x	x			
Wind Acquisition Finance	Administrateur	x	x			
M link	Administrateur	x	x	x	x	
Globalive Wireless	Administrateur	x	x			

Les mandats exercés en 2014 le sont toujours à la date d'émission de ce document.

- **Monsieur Silvère Baudouin** a été nommé en qualité d'administrateur de la société par cooptation lors du conseil d'administration du 25 février 2014 en remplacement de Monsieur Eric SAIZ. Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui sera réunie en l'an 2020 pour statuer sur les comptes de l'exercice 2019.

Ci-dessous, la totalité des mandats exercés par Silvère Baudouin au cours des 5 derniers exercices

Société	Mandat	2010	2011	2012	2013	2014
Keyyo	Administrateur					x Fev =>

x : année d'exercice du mandat

#### 14.2. Pour la SAS KEYYO PROXIMITE:

La société KEYYO S.A. représentée par Monsieur Philippe Houdouin est Président de la SAS KEYYO PROXIMITE depuis le 4 novembre 2011.

### 15 - Informations sociales :

Les effectifs du groupe à la date de clôture sont les suivants :

Effectif de la société	2014-12	2013-12	2012-12
- Cadres	50	47	47
- Non Cadres	50	25	22
- Apprenti	1	2	1
<b>Total</b>	<b>101</b>	<b>74</b>	<b>70</b>

L'effectif du groupe est constitué des effectifs de KEYYO (94 salariés) et de KEYYO PROXIMITE (7 salariés). 25 des 27 nouveaux salariés figurant à l'effectif fin 2014 ont été intégrés lors de l'internalisation de notre de plate-forme téléphonique d'Abbeville en mars 2014.

### 16 - Informations environnementales :

Du fait de son activité exclusivement liée aux communications de type électronique, l'influence de l'activité de KEYYO sur l'environnement est particulièrement faible.

## 17 - Pratiques anticoncurrentielles :

La société n'a pas eu connaissance d'injonction ou de sanction pécuniaire au cours des 12 derniers mois au titre de pratiques anticoncurrentielles prononcées par le Conseil de la Concurrence.

## 18 - Capital et droit de vote

Au 31 décembre 2014 le capital de Keyyo se composant de 2.375.000 titres se répartissait de la manière suivante :

	31/12/13	31/12/14
Management	25,4%	27,2%
Truffle	29,7%	11,6%
Nextstage	11,4%	14,2%
OTC	9,2%	10,2%
Autocontrôle	6,8%	9,6%
Fondateur	4,6%	4,6%
Flottant	12,8%	22,6%
<b>TOTAL</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

Aucune action ne donnant droit à vote double la répartition du capital et des droits de vote est similaire.

Il est précisé, qu'une réduction de capital par annulation de 215.000 titres en autocontrôle a été réalisée lors du conseil d'administration du 25 février 2015. Le pourcentage de l'autocontrôle a alors été réduit à 0,6%.

## 19 - Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique :

Il est rappelé que la société est directement contrôlée par son Management à hauteur de 27.2 % de son capital au 31/12/2014. Cette part se situe à 30.1% au moment de rédiger ce rapport.

## 20 - Actions d'autocontrôle

Au 31 décembre 2014, la société KEYYO détient un total de 227.835 titres d'autocontrôle (dont 8.380 titres relatifs au contrat de liquidité) pour une valeur comptable de 1.304 K€.

Le prix unitaire de l'action Keyyo au 31 décembre 2014 étant de 6.40€, la valeur de marché de ces titres est de 1.458 K€.

## 21 - Programme de rachat d'actions propres :

Il est rappelé que l'Assemblée Générale mixte du 10 juin 2013 a donné tous pouvoirs dans sa dixième résolution au Conseil d'Administration avec faculté de subdélégation au Directeur Général pour faire acheter ses propres actions par la société dans le respect des conditions définies au règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (l'« AMF ») et du règlement européen n°2273/2003 du 22 décembre 2003.

Un descriptif ayant pour objectif de décrire les finalités et les modalités du programme de rachat de ses propres actions par la société a été signé le 23 avril 2014.

Les objectifs de ce programme sont de :

- favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations des titres de la société ou d'éviter des décalages de cours non justifiés par la tendance du marché dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance, dans le respect des pratiques de marché admises par l'AMF ;

- les annuler en vue d'accroître la rentabilité des fonds propres et le résultat par action, et/ou de neutraliser l'impact de la dilution des actionnaires en cas d'opérations d'augmentation de capital ; l'assemblée générale du 31 mai 2012 ayant donné dans sa quatorzième résolution tous pouvoirs au conseil d'administration pour procéder à ces annulations ;
- les conserver et de les remettre ultérieurement en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, dans le respect des pratiques de marché admises par l'AMF ;
- les attribuer aux mandataires sociaux ou aux salariés de la société et/ou des sociétés de son groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions légales et réglementaires applicables dans le cadre (i) de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, (ii) du régime des options d'achat d'actions prévu par les articles L.225-179 et suivants du Code de commerce, (iii) du régime de l'attribution gratuite d'actions prévu par les articles L.225-197-1 à L.225-197-3 du Code de commerce et (iv) d'un plan d'épargne d'entreprise, ainsi que de réaliser toutes opérations de couverture afférentes à ces opérations, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le Conseil d'administration ou la personne agissant sur la délégation du conseil d'administration appréciera ;
- les remettre lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit, immédiatement ou à terme, par remboursement, conversion échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions de la société, ainsi que de réaliser toutes opérations de couverture en relation avec l'émission de telles valeurs mobilières, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le conseil d'administration ou la personne agissant sur la délégation du conseil d'administration appréciera.

Keyyo a procédé à l'achat de 67.167 titres en sous ce programme au cours de l'exercice 2014.

- Cinquante mille (50.000) actions, le 29 avril 2014, auprès de la société TRUFFLE, membre du conseil d'administration de la société. Cette transaction a été réalisée par voie d'acquisition d'un bloc d'actions au prix égal au cours de bourse, soit pour un montant total de trois cent trente mille (330 000) euros (cours de bourse au 29 avril 2014 : 6.6 euros).
- Quatre mille six cent soixante-sept (4667) actions, le 4 juillet 2014, auprès d'un ancien salarié. Cette transaction a été réalisée par voie d'acquisition d'un bloc d'actions au prix égal au cours de bourse, soit pour un montant total de vingt-huit mille deux (28 002) euros (cours de bourse au 4 juillet 2014 : 6 euros).
- Deux mille cinq cents (2500) actions, le 27 août 2014, auprès d'un ancien salarié. Cette transaction a été réalisée par voie d'acquisition d'un bloc d'actions au prix égal au cours de bourse, soit pour un montant total de seize mille deux cent soixante-quinze (16 275) euros (cours de bourse au 27 août 2014 : 6.51 euros).
- Dix mille (10.000) actions, le 22 octobre 2014, auprès de la société TRUFFLE, membre du conseil d'administration de la société. Cette transaction a été réalisée par voie d'acquisition d'un bloc d'actions au prix égal au cours de bourse, soit pour un montant total de soixante-quatre mille quatre cents (64 400) euros (cours de bourse au 22 octobre 2014 : 6.44 euros).

L'assemblée générale mixte du 5 juin 2014 a autorisé le Conseil d'Administration avec faculté de subdéléguer au Directeur Général à faire acheter ses propres actions par la société dans le cadre d'un nouveau plan de rachat d'actions.

Un nouveau programme de rachat a par conséquent été signé le 20 novembre 2014 avec les objectifs du programme de rachat tel que voté par l'assemblée générale mixte du 5 juin 2014.

Je vous indique qu'aucune opération de rachat n'a été effectuée sur l'exercice 2014 dans le cadre du programme de rachat en date du 20 novembre 2014

En revanche, des rachats dans le cadre de ce programme de rachat ont été effectués par la Société sur l'exercice 2015.

## **Il est en également rappelé qu'un contrat de liquidité a été conclu avec GILBERT DUPONT.**

Pour la mise en œuvre de ce contrat, les moyens suivants ont été affectés au compte de liquidité :

- 50.000 € en espèces ;
- 10.000 titres.

Au titre de ce contrat de liquidité, figuraient au 31 décembre 2014 au compte de liquidité les moyens suivants :

- 70.546 € en espèces ;
- 8.380 actions.

Sur l'exercice clos au 31 décembre 2014 et conformément aux dispositions de l'article L225-211 du Code de commerce modifié par l'ordonnance du 30 janvier 2009, il est indiqué dans le présent rapport les éléments suivants :

- le nombre des actions échangées au cours de l'exercice : 108.018 actions
- les cours moyens des achats et des ventes : cours moyen des achats à 6,55 € et cours moyen des ventes à 6,56 €
- le montant des frais de négociation : néant
- le nombre des actions inscrites au nom de la société à la clôture de l'exercice : 227.835 titres. Il est rappelé que la société détient 8.380 titres au sein d'un contrat de liquidité
- leur valeur évaluée au cours d'achat : 1.304K€ (y compris contrat de liquidité)
- le nombre des actions utilisées : néant

## **22 - Plan d'attribution gratuite d'actions :**

La société KEYYO a mis en place en 2009 deux plans d'attribution gratuite d'actions :

- Premier plan : Le Conseil d'Administration du 11 février 2009 a décidé d'attribuer gratuitement 32.000 actions aux cadres de direction ainsi qu'aux mandataires sociaux, dans le respect de la délégation accordée par l'assemblée générale de la société du 30 mai 2007.

Un plan d'attribution gratuite a été mis en place et signé en date du 3 mars 2009.

Il est rappelé que ce plan prévoit que l'attribution des actions ne sera définitive qu'à l'issue d'une période de deux ans (période d'acquisition) à compter de la date de notification puis que les actions devront être conservées pendant une période de deux ans suivant la date d'attribution définitive.

Une première attribution a été effectuée le 3 mars 2009 et par décision du 3 mars 2011, le directeur général a constaté que la période d'attribution de deux ans des actions s'est écoulée et que par conséquent 27.500 actions sont définitivement attribuées au profit des bénéficiaires d'option remplissant à ce jour les conditions visées audit plan. Les formalités d'inscription des actions attribuées sous forme nominative ont été accomplies auprès du teneur de compte de la société, CACEIS CORPORATE TRUST.

Dans le cadre de ce plan, une seconde attribution a été effectuée et notifiée le 1<sup>er</sup> avril 2012 pour 3000 actions. L'attribution des titres a été validée définitivement le 1<sup>er</sup> avril 2014. Ces actions doivent être conservées pendant une période de deux ans.

- Deuxième plan : L'assemblée générale mixte du 27 mai 2009 a autorisé le conseil d'administration à mettre en place un nouveau plan d'attribution gratuite d'actions plafonné à 100.000 titres.

Le conseil d'administration du 27 mai 2009 a mis en place ce nouveau plan qui reprend les mêmes caractéristiques que le premier.

Une première attribution a été effectuée le 1<sup>er</sup> juin 2009 et par décision du 1<sup>er</sup> juin 2011, le directeur général a constaté que la période d'attribution de deux ans des actions s'était écoulée et que par conséquent 18.750 actions avaient été définitivement attribuées, et inscrites sous forme nominatives.

Une deuxième attribution a été effectuée le 1<sup>er</sup> juillet 2010 et par décision du 1<sup>er</sup> juillet 2012, le directeur général a constaté que la période d'attribution de deux ans des actions s'est écoulée et que par conséquent 49 500 actions ont été définitivement attribuées et inscrites sous forme nominatives chez le teneur de compte.

Deux attributions ont été effectuées le 2 mai et le 30 décembre 2011. Et ont été définitivement constatées en mai et décembre 2013 à hauteur de 14.833 titres et inscrites sous formes nominatives.

Une cinquième attribution a été effectuée le 16 Janvier 2013 pour 2.333 titres. L'attribution de ces actions a été validée définitivement le 16 janvier 2015. Les actions doivent encore être conservées pour une période de deux ans.

Une sixième attribution a été réalisée le 3 mars 2014 pour 2.333 titres. L'attribution de ces actions ne sera définitive qu'à l'issue d'une période de deux ans (période d'acquisition) à compter de la date de notification.

### **23 - Approbation des comptes et affectation du résultat social :**

Nous vous proposons d'approuver les comptes et d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2014 s'élevant à la somme de 1.238.361.88 € :

- A une distribution de dividende à hauteur de 0.30€ par action soit 648.000€
- Au compte report à nouveau pour le solde soit 590.361.88€.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des Impôts, nous vous rappelons qu'aucun dividende n'a été versé au cours des trois derniers exercices.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous demandons enfin d'approuver les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 24 K€ et qui ont réduit le déficit reportable à due concurrence.

## 24 - Tableau récapitulatif des délégations en matière d'augmentation de capital en cours de validité au 31 décembre 2014 et des utilisations faites (L225-100 du code de commerce)

Conformément à l'article L225-100 alinéa 7 du code commerce, le tableau récapitulatif des délégations en cours de validité et accordées au Conseil d'Administration est joint au présent rapport.

Date de l'Assemblée - Objet et montant autorisé – Conditions et modalités d'émission –	Date de la mise en œuvre par le Conseil d'administration	Catégories de bénéficiaires	Montant utilisé : nombre d'actions créées/en période d'acquisition et ou attribuées définitivement	Montant restant à utiliser (nominal, nombre d'actions ou actions de performance)
<b>AGM du 30 mai 2007 - 14<sup>e</sup> résolution</b> Attribution d'actions gratuites aux salariés de la société et/ou aux mandataires sociaux autorisés.  Plafond s'attribution : 32.000 actions Echéance : 30 juillet 2009	Conseil d'administration du 11 février 2009	Mandataires sociaux et membres du personnel	30.500 attribuées définitivement	1.500
<b>AGM du 27 mai 2009 - 17<sup>e</sup> résolution</b> Attribution d'actions gratuites aux salariés de la société et/ou aux mandataires sociaux autorisés.  Plafond d'attribution: 100.000 actions Echéance : 27 juillet 2011	Conseil d'administration du 27 mai 2009	Mandataires sociaux et membres du personnel	4.666 en période d'acquisition  83.083 attribuées définitivement	12.251
<b>AGM du 10 juin 2013 - 13<sup>e</sup> résolution</b> Augmentation du capital par émission d'actions ordinaires à souscrire en numéraire ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du DPS  Plafond : 500.000 euros Echéance : 10 août 2015	Non mise en œuvre	Actionnaires	Non utilisée	Néant
<b>AGM du 5 Juin 2014 - 14<sup>e</sup> résolution</b> Augmentation du capital par émission d'actions ordinaires à souscrire en numéraire ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du DPS au profit de catégories de personnes (L 225-138 du Code de Commerce)  Plafond : 500.000 euros en nominal Echéance : 10 Aout 2015	Non mise en œuvre	Bénéficiaires de l'opération	Non utilisée	Néant
<b>AGM du 5 Juin 2014 - 12<sup>e</sup> résolution</b> Emission de Valeur mobilière avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre des offres visées au II de l'article L411-2 du Code monétaire et financier.  Plafond : 1.500.000 euros Echéance : 5 Décembre 2016	Non mise en œuvre	Bénéficiaires de l'opération	Non utilisée	Néant
<b>AGM du 5 Juin 2014 - 13<sup>e</sup> résolution</b> Attribution d'actions gratuites aux salariés de la société et/ou aux mandataires sociaux autorisés.  Plafond d'attribution : 125.000 actions Echéance : 5 Aout 2017	Non mise en œuvre	Mandataires sociaux et membres du personnel	Non utilisée	Néant

## 25 – Résultats des 5 derniers exercices :

Nature des Indications / Périodes	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
<b>I - Situation financière en fin d'exercice</b>					
a) Capital social	760 000	760 000	904 000	992 172	946 285
b) Nombre d'actions émises	2 375 000	2 375 000	2 825 000	3 100 538	2 957 142
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	-	-	-	-	-
<b>II - Résultat global des opérations effectives</b>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	21 763 770	21 083 086	21 834 460	22 006 533	20 056 516
b) Bénéfice avant impôt, amortissement et provisions	1 974 394	1 899 442	1 118 199	1 954 055	1 587 227
c) Impôt sur les bénéfices	-117 594	4 443	-65 963	-157 286	-51 586
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions	2 091 988	1 894 999	1 184 162	2 111 341	1 638 813
e) Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	1 238 362	1 028 584	561 593	473 002	-598 324
f) montant des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
<b>III - Résultat des opérations réduit à une action</b>					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions	0,88	0,80	0,42	0,68	0,55
b) Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	0,521	0,433	0,199	0,153	-0,202
c) Dividende versé à chaque action					
<b>III - Résultat des opérations réduit à une action</b>					
a) Nombre de salariés	94	67	63	60	60
b) Montant de la masse salariale	3 729 775	3 077 202	3 047 725	2 839 958	2 673 892
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	1 696 838	1 471 159	1 532 503	1 408 720	1 408 720

Restant à votre disposition pour tous renseignements complémentaires, nous vous prions de croire, Chers Actionnaires, en l'expression de nos sentiments distingués.

Le Conseil d'Administration

## Attestation du Rapport Financier Annuel 2014

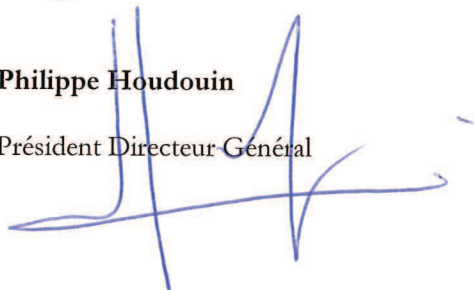
J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation.

J'atteste également que le rapport de gestion ci-joint présente un descriptif fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles elles sont confrontées.

Clichy, le 30 avril 2015.

**Philippe Houdouin**

Président Directeur Général







## ANNEXES



MBV & ASSOCIES  
*Membre du réseau RSM International*

CONSEIL AUDIT & SYNTHÈSE  
*Membre du réseau Ernst & Young*

**Keyyo**

Exercice clos le 31 décembre 2014

**Rapport des commissaires aux comptes  
sur les comptes consolidés**

**MBV & ASSOCIES**  
*Membre du réseau RSM International*  
26, rue Cambacérès  
75008 Paris  
S.A. au capital de € 551.800

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Paris

**CONSEIL AUDIT & SYNTHÈSE**  
*Membre du réseau Ernst & Young*  
1/2, place des Saisons  
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1  
S.A. au capital de € 108.800

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

## Keyyo

Exercice clos le 31 décembre 2014

### **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Keyyo, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### **I. Opinion sur les comptes consolidés**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

## II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Le paragraphe 2.5 «Principes, règles et méthodes comptables» de l'annexe indique la méthode de comptabilisation à l'actif des frais de recherche et de développement. Nous nous sommes assurés du caractère approprié de la méthode retenue pour activer ces frais et de sa correcte application.
- Le paragraphe 2.5 «Principes, règles et méthodes comptables» de l'annexe expose les règles et les méthodes comptables retenues pour comptabiliser à l'actif du bilan les immobilisations incorporelles ainsi que celles relatives à leur dépréciation. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes retenues et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Paris-La Défense, le 30 avril 2015

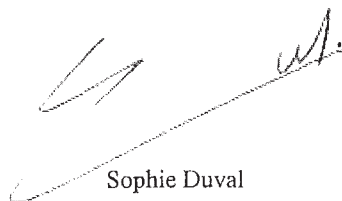
Les Commissaires aux Comptes

MBV & ASSOCIES  
*Membre du réseau RSM International*



Etienne de Bryas

CONSEIL AUDIT & SYNTHESE  
*Membre du réseau Ernst & Young*



Sophie Duval



## KEYYO

Siège social : 92-98, boulevard Victor Hugo - 92110 Clichy  
Société Anonyme au capital social de 760.000 euros

### RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2014

#### **MBV & Associés**

*Membre du réseau RSM International*

26, rue Cambacérès

75008 PARIS

SA au capital de € 551 800

PARIS

Commissaire aux Comptes

Membre de la compagnie

régionale de Paris

#### **CONSEIL AUDIT & SYNTHÈSE**

*Membre du réseau Ernst & Young*

1/2, place des Saisons

92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1

S.A. au capital de € 108.800

Commissaire aux Comptes

Membre de la compagnie

régionale de Paris

**MBV & Associés**  
*Membre du réseau RSM International*  
26, rue Cambacérés  
75008 PARIS  
SA au capital de € 551 800  
PARIS  
Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Paris

**CONSEIL AUDIT & SYNTHÈSE**  
*Membre du réseau Ernst & Young*  
1/2, place des Saisons  
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1  
S.A. au capital de € 108.800  
Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Paris

## KEYYO

Siège social : 92-98, boulevard Victor Hugo - 92110 Clichy  
Société Anonyme au capital social de 760.000 euros

### **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2014**

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société KEYYO, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### **I - Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.



## II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- le paragraphe 2.1.2.3 de l'annexe aux comptes annuels intitulé « Frais de recherche et développement » indique la méthode de comptabilisation à l'actif des frais de recherche et développement. Nous nous sommes assurés du caractère approprié de la méthode retenue pour activer ces frais et de sa correcte application ;
- le paragraphe 2.1.2.4 de l'annexe aux comptes annuels intitulé « Immobilisations financières » expose les règles relatives à la valorisation des titres de participation. Nous avons vérifié le caractère approprié de la méthode de valorisation retenue dans les comptes de votre société et apprécié le niveau de dépréciation de ces actifs à la clôture.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Paris-La Défense, le 30 avril 2015

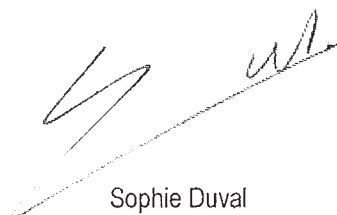
Les Commissaires aux Comptes

MBV & Associés  
*Membre du réseau RSM International*



Etienne de Bryas

CONSEIL AUDIT & SYNTHESE  
*Membre du réseau Ernst & Young*



Sophie Duval



MBV & ASSOCIES  
*Membre du réseau RSM International*

CONSEIL AUDIT & SYNTHÈSE  
*Membre du réseau Ernst & Young*

## **Keyyo**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice  
clos le 31 décembre 2014

**Rapport spécial des commissaires aux comptes  
sur les conventions réglementées**

**MBV & ASSOCIES**  
*Membre du réseau RSM International*  
26, rue Cambacérés  
75008 Paris  
S.A. au capital de € 551.800

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Paris

**CONSEIL AUDIT & SYNTHÈSE**  
*Membre du réseau Ernst & Young*  
1/2, place des Saisons  
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1  
S.A. au capital de € 108.800

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

## **Keyyo**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014

### **Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées**

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### **Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale**

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Avec la société Truffle Capital, administrateur, actionnaire disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 %

*Nature, objet et modalités*

Votre société a procédé, dans le cadre de son programme de rachat d'actions signé le 23 avril 2014, à l'acquisition d'un bloc de 50.000 titres le 29 avril 2014 et un second bloc de 10.000 titres le 22 octobre 2014, conformément à l'autorisation de son conseil d'administration en date du 23 avril 2014. Ces transactions ont été réalisées au prix égal au cours de Bourse, soit un montant de € 6.60 par titre, € 330.000 le 29 avril 2014, et € 6.44 par titre, € 64.400 le 22 octobre 2014.

**Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale**

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Avec la société Magelio Capital, actionnaire disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 %, dont M. Philippe Houdouin est actionnaire et directeur général

*Nature, objet et modalités*

Une convention d'assistance a été signée en date du 22 décembre 2009. Cette convention a donné lieu à facturation pour € 234.000 hors taxes en 2014.

2. Avec la société Keyyo Proximité, filiale à 100 % de votre société

*Nature, objet et modalités*

Une convention de compte courant a été signée en date du 16 décembre 2011, renouvelée par avenant du 20 décembre 2012. Cette convention ne prévoyait aucun intérêt à percevoir sur les avances versées. L'avance consentie par votre société à Keyyo Proximité a été portée à € 450.000 puis compensée par une augmentation du capital de Keyyo Proximité le 13 juin 2014. Cette convention n'est plus active depuis cette date.

Paris et Paris-La Défense, le 30 avril 2015

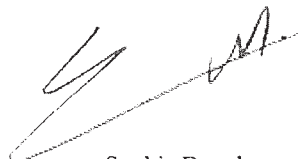
Les Commissaires aux Comptes

MBV & ASSOCIES  
*Membre du réseau RSM International*

CONSEIL AUDIT & SYNTHÈSE  
*Membre du réseau Ernst & Young*



Etienne de Bryas



Sophie Duval